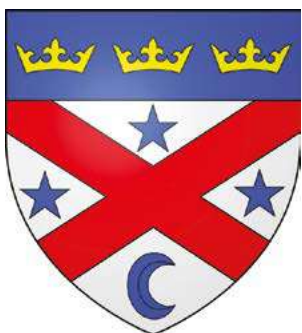




Commune de
SAINT-IGNAT
Puy de Dôme



**Bonne année
2021!**

Sommaire

Comptes rendus du Conseil Municipal	p.6
Compte administratif	p.14
Travaux	p.16
Vie de la Commune	p.22
Vie des Associations	p.28
L'écho des villages	p.37
Environnement	p.40
Bloc Notes	p.44
Etat Civil	p.48
Calendrier des festivités	p.49
Calendrier des collectes SBA	p.50



le mot du maire

Madame, Monsieur

L'année 2020 restera gravée dans nos mémoires par le contexte sans précédent que nous sommes en train de traverser.

La crise sanitaire que nous vivons depuis mars et que nous subissons encore actuellement, même si les quelques mois d'été ont laissé un peu de répit, prouve que nous sommes fragiles ; autant pour notre santé et celle de nos proches bien sûr, que pour celle de l'économie de notre pays.

J'en profite pour remercier les personnels soignants et toutes les professions qui les entourent mais aussi celles et ceux qui ont travaillé pendant le confinement, parfois dans des conditions difficiles, pour que la vie de chacun continue.

Malgré des aides de l'Etat et de certains organismes, de nombreuses entreprises ne pourront survivre, et cette répercussion se fera surtout sentir en 2021 voire 2022.

Beaucoup d'entre nous ont été impactés ; chômage ou chômage partiel entraînant un manque à gagner. Dans nos communes, hormis les malades, la COVID a également eu des répercussions : cérémonies, festivités et repas annulés. Les associations ont elles aussi traversé une année blanche ; espérons que 2021 redevienne une année normale.

Le plus difficile pour l'équipe municipale a été l'organisation de l'école. Les consignes sanitaires émanant de l'état ont été respectées, non sans poser un certain nombre de contraintes à notre personnel et à l'élaboration de nos plannings. Le renfort de personnel a été bienvenu et grâce à toutes ces adaptations nous sommes arrivés à gérer cette situation peu ordinaire. J'en profite pour remercier nos ATSEM, ainsi que les enseignants dont le travail a été intensif.

Mais à l'heure où j'écris ces lignes, et à l'instant où vous les lirez, la situation aura peut-être évolué, j'espère dans le bon sens.

Les élections de mars qui se sont déroulées dans ce contexte, créant de fait une forte abstention ont mis en place une nouvelle équipe, où chacun a trouvé son rythme et travaille dans son domaine.

Malgré ces lignes peu réjouissantes, qui malheureusement reflètent la réalité, il ne faut pas baisser les bras, la vie continue !

L'aménagement de la rue du Château d'Eau à Champeyroux a pris du retard, mais les travaux d'assainissement et de voirie vont se faire dès le printemps 2021.

Le projet d'agrandissement de la cantine est à l'étude, pour une livraison à la rentrée scolaire 2022. Du côté de Riom Limagne et Volcans, la nouvelle équipe d'élus est en place, allant dans la continuité et le maintien des projets engagés. Notre territoire attractif intéresse de nombreuses entreprises qui font le choix de venir s'implanter chez nous.

Je terminerai comme chaque année en remerciant tous celles et ceux qui à travers leur implication participent à faire de Saint-Ignat une commune forte et dynamique.

L'équipe municipale, le Centre Communal d'Action Sociale, le personnel communal, les sapeurs-pompiers, les bénévoles de la bibliothèque, les enseignants, les associations communales ou intercommunales et aussi celles et ceux que j'oublie certainement : MERCI A VOUS TOUS !

Restons confiants pour 2021, qui effacera l'année sombre que nous venons de traverser.

Très bonnes fêtes de fin d'année à vous et vos proches.

Philippe Cartailier

Présentation des élus

du Conseil Municipal



Philippe CARTAILLER - Maire
Président de droit de toutes les commissions
6^{ème} Vice-Président RLV (Urbanisme)
Conseiller Communautaire (RLV)

Légende des commissions auxquelles ils participent :

- commissions communales
- représentant titulaire auprès des comités ou autres syndicats locaux
- membres des commissions de Riom-Limagne et Volcans (RLV)



Loïc GIRARD
1^{er} Adjoint

- Affaires scolaires
- Numérique-Fibre-Téléphonie
- Sécurité
- Vie associative
- Comice agricole
- Économie, emploi, attractivité, numérique (RLV)
- Sports et associations (RLV)



Isabelle LUSSON
2^{ème} Adjointe

- Communication
- CCAS
- Syndicat du collège
- CIAS
- Mission locale
- Enfance, jeunesse et politique de la ville (RLV)



Didier BODIN
Conseiller municipal

- Sécurité
- Travaux-voirie
- Ouverture des plis (appels d'offres)



Stéphanie COUTURIER
Conseillère municipale

- Budget municipal
- Communication
- Vie associative
- Syndicat du collège
- Vie culturelle (RLV)
- Enfance, jeunesse et politique de la ville (RLV)



Jérôme DUISARD
Conseiller municipal

- CCAS
- Environnement
- Sécurité
- Vie associative
- Agriculture (RLV)



Cyprien GONY
Conseiller municipal

- CCAS
- Environnement
- Numérique-Fibre-Téléphonie
- Agriculture (RLV)
- Environnement et développement durable (RLV)



Jean-Claude CIBERT-GOTON
3^{ème} Adjoint

- Travaux-voirie
- Ouverture des plis (appels d'offres)
- Environnement
- SIEAP de Basse-Limagne
- Rive droite de la Morge
- SBA
- Environnement et développement durable (RLV)
- Urbanisme (RLV)



Lionel BOULON
4^{ème} Adjoint

- CCAS
- Environnement
- Sécurité
- Travaux-voirie
- Ouverture des plis (appels d'offres)
- Syndicat électrique SIEG
- EPF-SMAF
- Développement touristique (RLV)
- Habitat (RLV)



Nelly FAUCHEUX
Conseillère déléguée

- Communication
- CCAS
- Impôts directs
- Sécurité
- Vie associative
- Mobilité et transports (RLV)
- Vie culturelle (RLV)



Colette NOUHEN
Conseillère municipale

- Affaires scolaires
- Budget municipal
- DSP Recrutement
- Finances (RLV)



Patrick MARCEPOIL
Conseiller municipal

- Budget municipal
- CNAS
- DSP recrutement
- Finances (RLV)
- Environnement et développement durable (RLV)



Cyril PRUVOT
Conseiller municipal

- CNAS
- DSP recrutement
- Travaux-voirie
- CLECT (RLV)
- Mobilité et transports (RLV)
- Environnement et développement durable (RLV)



Xavier ROCHE
Conseiller municipal

- Communication
- Numérique-Fibre-Téléphonie
- Ouverture des plis (appels d'offres)
- DSP recrutement
- Urbanisme (RLV)



Lucile SARDET
Conseillère municipale

- Communication
- CCAS
- Sécurité
- Vie associative
- Développement touristique (RLV)
- Sports et associations (RLV)

Comptes rendus

Conseil Municipal du 13/12/2019

*Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 13 décembre 2019 en session ordinaire sous la présidence du Maire, M. Philippe CARTAILLER.
Absents excusés : M. Jean-Marc COURBET,
Mme Corinne DRU et Mme Cécile PERRIN*

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 novembre 2019.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Marie-Laure REDON a été élue secrétaire de séance.

3. Décision modificative n°02/2019 du budget de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative du budget communal qui consiste en une opération d'ordre.

4. Création de voie communale

Suite à la future construction d'une habitation à Champeyroux, il convient de créer une nouvelle voie communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création au village de Champeyroux du Chemin Bellevue avec une numérotation impaire pour la partie gauche de cette voie et une numérotation paire pour la partie droite.

5. FIC 2019-2021

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme a prorogé le Fonds d'Intervention Communal (FIC) pour subventionner les travaux communaux.

Les objectifs du FIC sont de simplifier le régime des aides et de séparer les projets d'équipement de nature purement communale des projets de développement de nature intercommunale, de laisser plus de souplesse aux communes dans la programmation de leurs travaux, de donner aux communes une lisibilité sur trois ans des financements du Conseil Départemental, et de permettre à celui-ci une volonté de solidarité et de péréquation en direction des communes.

La commune doit établir un échéancier sur trois ans de ses projets pouvant être financés par le Fonds d'Intervention Communal, avec un plan de financement

détaillé pour les projets de la première année.

Les projets pour les années 2020 et 2021 sont : des travaux de voirie Rue du Château d'Eau et Chemin Muletier à Champeyroux, la rénovation du pont type Eiffel de Buxerolles et de la restauration de bâtiments communaux.

6. FIC 2020 : Travaux de voirie Rue du Château d'Eau et Chemin Muletier à Champeyroux

Dans le cadre du FIC adopté par le Conseil Départemental du Puy-De-Dôme, la programmation pour l'exercice 2020 devrait concerner des travaux de voirie Rue du Château d'Eau et Chemin Muletier à Champeyroux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cette programmation pour l'année 2020 et autorise M. le Maire à solliciter les aides du FIC.

7. Mise à disposition transitoire et engagement de rachat d'immeuble à l'Etablissement Public Foncier (EPF)-Smaf Auvergne

L'EPF-Smaf Auvergne est en cours d'acquisition pour le compte de la commune des immeubles cadastrés A0080, A0093 et A1920 de 1 275 m², afin de réaliser le projet de création d'une voie communale (élargissement du Chemin Muletier à Champeyroux pour une desserte des réseaux secs et humides afin de rejoindre l'Impasse Champiteix dans le cadre d'une hypothétique urbanisation du quartier).

La commune ayant manifesté son souhait de procéder aux travaux visant à l'aménagement définitif du bien, il est proposé aujourd'hui au Conseil Municipal de signer une convention de mise à disposition transitoire des biens en vue de commencer les travaux d'aménagement, de s'engager à racheter les dits biens dès réception du prix de revient établi par l'EPF-Smaf Auvergne. Le solde dû fera l'objet d'un étalement sur la période de portage restant à courir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'engage à l'unanimité à signer la convention de mise à disposition transitoire et s'engage à racheter les dits immeubles, dès réception des éléments financiers transmis par l'EPF-Smaf Auvergne.

8. Parcelles A0080-A0093-A1920 : choix de l'entreprise pour démolition et évacuation des gravats.

En lien avec le point précédent de l'ordre du jour, suite à l'acquisition des parcelles A 0080 – A 0093 et A1920, il s'avère nécessaire de démolir les bâtiments sur ces parcelles et d'évacuer les gravats.

Pour la réalisation de ce projet, deux entreprises ont

déposé une offre de prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis le moins disant, celui de l'entreprise PARRA Richard, pour la démolition de bâtiments et l'évacuation de gravats, pour un montant de 8 000 € HT.

9. Questions diverses

• **Proposition de vente à la commune de la parcelle YE 2 à Saint-Ignat** : pour ce terrain d'une surface de 4 775 m², classé en zone 1 AUE, c'est-à-dire sur lequel la construction est réservée aux collectivités, une estimation a été réalisée par les services spécialisés de l'EPF-SMAF. La famille concernée a reçu cette offre de prix et se réserve un délai de réflexion.

• **Recensement** : un courrier dans lequel sont présentés les deux agents recenseurs sera distribué en même temps que le bulletin municipal, c'est-à-dire avant Noël.

• **Vœux de la Municipalité** : ils auront lieu vendredi 10 janvier 2020 à 19h à la salle des fêtes de Saint-Ignat. Ils sont organisés par le CCAS.

Conseil Municipal du 31/01/2020

*Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 31 janvier 2020 en session ordinaire sous la présidence du Maire, M. Philippe CARTAILLER.
Absente excusée : Mme Cécile PERRIN*

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2019.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Marie-Laure REDON a été élue secrétaire de séance.

3. Mise en place d'une convention de gardiennage avec l'EPF-Smaf

L'acquisition d'un ensemble immobilier de trois parcelles bâties situé 25 rue du Château d'Eau à Champeyroux, a été confiée à l'EPF-Smaf Auvergne, dans le cadre du projet de création d'une voie communale.

Le projet de convention de gardiennage avec l'EPF-Smaf Auvergne doit permettre à la commune de prendre possession, à titre transitoire, des biens mis à sa disposition gratuite et immédiate, pendant toute la

durée de la convention, pour la réalisation de travaux de démolition.

Les termes de la convention prévoient notamment les dispositions suivantes :

- La mise à disposition du bien entraîne systématiquement et impérativement le transfert du gardiennage ;
- L'EPF-Smaf Auvergne confère tous pouvoirs au preneur pour déterminer l'usage, le contrôle et la direction du bien mis à disposition ;
- La commune se garantira par contrats d'assurance contre l'ensemble des risques résultant de ses interventions dans le cadre de la mise à disposition ;
- La commune s'engage à tenir l'EPF-Smaf Auvergne informé de tout évènement ou incident survenu dans les lieux mis à disposition ;
- La commune assurera la gestion financière des frais induits par sa mission dans le cadre réglementaire auquel sont soumises les collectivités locales ;
- L'issue de la convention interviendra au plus tard au jour de la signature de l'acte de vente par l'EPF-Smaf Auvergne à la commune ;
- La commune s'engage à racheter le bien avant son affectation à son usage définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions de la convention.

4. Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Riom Limagne et Volcans (RLV) a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) par délibération du 26 mars 2019. Les objectifs poursuivis par l'élaboration de ce PLUi sont articulés autour de trois grands axes validés par le Conseil Communautaire du 26 mars 2019 :

- 1^{ère} orientation : mettre en place une stratégie territoriale fédératrice
- 2^e orientation : appuyer la stratégie territoriale sur la diversité des paysages comme source d'attractivité
- 3^e orientation : renforcer l'armature territoriale à travers les centralités.

Le PLUi en cours d'élaboration comprend notamment, parmi les documents qui le composent, un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) fixant les principales orientations et objectifs définissant les partis-pris urbains retenus, que les pièces réglementaires du PLUi devront, en tout ou partie, mettre en œuvre.

Le PADD définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,
- Les orientations générales concernant l'habitat, les

transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'EPCI ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le PADD du territoire de RLV s'articule autour de 3 grands axes stratégiques :

- Axe 1 : un territoire moteur à l'échelle régionale valorisant ses singularités ;
- Axe 2 : une démarche de projet vertueuse accompagnant l'évolution des modes de vie ;
- Axe 3 : des actions transversales permettant de faire face au changement climatique.

Ces axes sont eux-mêmes déclinés en orientations. Le Projet s'est construit autour d'un fil rouge paysage permettant de fixer des objectifs de qualité traduits dans les orientations paysages.

Le Conseil Municipal reconnaît qu'un débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement durable a été organisé vendredi 31 janvier 2020.

Il ressort de l'échange un intérêt général pour les axes développés dans le PADD. Le Conseil Municipal porte une attention toute particulière sur 3 points à ses yeux primordiaux :

- Le transport : poursuivre les efforts entamés par RLV en matière de transport collectif, analyser la fréquentation des différentes lignes (enrichir éventuellement la tranche 7h-9h, en fonction de la demande), développer une application de covoiturage à l'échelle locale ;
- L'attractivité du territoire : développer les centres-bourgs (encourager l'ouverture de commerces de proximités dans les villages) et des centres-villes (enrichir l'offre de commerces, élargir les créneaux d'ouverture, en particulier la restauration), poursuivre le développement du numérique (avec l'accès à la fibre pour tous), encourager le développement des zones artisanales, éliminer les dernières friches industrielles ;
- L'entretien des rivières et de leurs émissaires : assurer l'entretien des cours d'eau (ou aider les propriétaires à le faire), les mettre en valeur (projet de « voie douce » en cours le long de la Morge) et prévenir les risques d'inondation.

5. Tour de garde pour les élections du 15 mars

Le tour de garde pour le 1^{er} tour des élections municipales, le 15 mars 2020, a été décidé.

6. Questions diverses

• **Travaux assainissement** : bien que l'assainissement soit, depuis le 1^{er} janvier 2020, de la compétence de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans, le Conseil Municipal avait choisi en 2019 de demander des subventions au Conseil Départemental et à l'Agence de l'eau pour un projet de travaux de voiries. Le projet étant ainsi bien avancé, RLV l'a validé et inscrit à son programme de travaux assainissement 2020.

• **Suppression de la Taxe d'Habitation (TH)** : concernant le projet gouvernemental de suppression de la taxe d'habitation, il est à noter qu'aucune perte financière n'est à envisager pour la commune. La part perdue suite à la suppression de la TH sera compensée par l'allocation à la commune de la part sur le Foncier Bâti auparavant perçue par le Département (lui-même compensé par la TVA).

• **Courrier de remerciements** : un administré a adressé un courrier de remerciements au maire, aux conseillers municipaux et aux employés communaux pour la qualité de l'entretien du cimetière.

• **Association « Terre Limagne »** : un habitant de Saint-Ignat, M. Alves Jérémie, a pris rendez-vous avec M. le Maire pour présenter l'association qu'il a créée avec sa femme. Cette association a pour objet de travailler au reboisement et à la création de zones de biodiversité, au travers de :

- La collaboration avec les municipalités pour le reboisement des terrains communaux, l'acquisition d'espaces dédiés à la création de forêts-jardins, etc ;
 - La collaboration avec le département et la région pour des projets d'envergure de reboisement et de création de zones de biodiversité ;
 - La sensibilisation et l'accompagnement des particuliers sur l'importance de replanter des arbres.
- Il a été mis en relation avec l'association « Les Haies du Puy de Dôme », association qui a pour but d'informer et de sensibiliser les divers utilisateurs de l'espace rural (agriculteurs, particuliers, forestiers, aménageurs, constructeurs, collectivités locales,...) sur les multiples fonctions des haies, brise-vent, et autres écrans végétaux, d'apporter un appui technique aux projets de mise en place ou de reconstitution de haies afin d'en assurer les meilleures conditions d'implantation et de suivi, d'adaptation aux besoins, et d'insertion dans le paysage et d'organiser tout service commun nécessaire à la plus grande efficacité de son action (matériel, commandes groupées,...).

Cette association a, par ailleurs, offert à chacune des communes adhérentes un arbre, un cormier.

A l'occasion de la plantation de cet arbre, le Conseil Municipal propose à M. Alves de présenter son association à l'école.

• **Devis pour la réparation de la pendule de l'église** : suite aux dysfonctionnements de la pendule de l'église un devis a été demandé à une entreprise

spécialisée. Des travaux pour un montant total de 1 920 € HT seront réalisés afin que la pendule affiche correctement l'heure et que les cloches puissent exécuter les programmes demandés.

- **Dératisation** : une première campagne de dératisation des égouts sur le domaine communal a été réalisée fin août-début septembre par l'entreprise H.D.A. Une deuxième campagne aura lieu en février.

Conseil Municipal du 28/02/2020

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 28 février 2020 en session ordinaire sous la présidence du Maire, M. Philippe CARTAILLER. Absents excusés : M. Jean-Marc COURBET (pouvoir donné à M. Jean-Paul HERMILLE), Mme Corinne DRU, Mme Marie-Laure REDON.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 31 janvier 2020.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Isabelle LUSSON est élue secrétaire de séance.

3-4. Vote des comptes administratifs 2019 et approbation des comptes de gestion commune et assainissement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les comptes administratifs de la commune après que le Maire se soit retiré.

A la clôture de l'exercice 2019 :

Budget communal :

- en section de fonctionnement, le compte administratif du budget communal fait apparaître un résultat de 267 904,09 € ;
- en section d'investissement, le compte administratif du budget communal fait apparaître un résultat de -453 198,91 € (Subventions et remboursement de TVA en attente).

Budget assainissement :

- en section de fonctionnement, le compte administratif du budget assainissement fait apparaître un résultat de -894,73 € ;
- en section d'investissement, le compte administratif du budget assainissement fait apparaître un résultat de -20 512,42 €.

Le compte de gestion fourni par la trésorerie étant conforme au compte administratif de la Mairie, il est approuvé à l'unanimité.

5. Transfert des compétences eau et assainissement-SPL SEMERAP : cession d'une partie des actions de la commune à la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans.

Suite au transfert de la compétence assainissement à la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, la commune a obligation de revendre les 2/3 de ses actions détenues dans SPL-SEMERAP. La commune détenant 10 actions, elle en revend donc 7 à RLV pour un montant total de 217 €, chaque action valant à date 31€.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la vente de sept actions SPL-SEMERAP détenues par la commune.

6. Transfert des compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines-budget annexes et assainissement: devenir des excédents et déficits

Suite au transfert de compétence, toutes les dépenses liées aux réseaux d'eaux pluviales seront désormais financées à 50% par la commune et 50% par la Communauté d'Agglomération RLV.

7. Mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence eau et assainissement

Suite au transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté d'Agglomération, la commune de Saint-Ignat met à disposition de RLV :

- 4 stations d'épuration
- 9 postes de refoulement
- l'ensemble des réseaux

8. Avis sur l'implantation d'un moulin sur la commune de Saint-Ignat par la coopérative LIMAGRAIN

M. le Maire précise que l'enquête publique est en cours et que dans le cadre de ce projet il est demandé à la commune d'implantation ainsi qu'à l'ensemble des communes limitrophes de donner leur avis sur le projet.

Après échange entre l'ensemble des conseillers, il ressort que ce projet :

- s'inscrit dans la logique actuelle de développement des circuits courts ; le blé est cultivé en Limagne, il sera transformé en farine dans le futur moulin implanté sur notre commune et sera revendu à l'entreprise Jacquet implanté sur le Biopôle de Saint-Beauzire;
- il a un intérêt direct pour l'agriculture locale;
- il va limiter les déplacements liés aux transports des céréales et par conséquent participer à l'amélioration de la qualité de l'air et de la sécurité en limitant les risques routiers.

9. Questions diverses

- **Budget de RLV** : M. le Maire donne pour information les chiffres du budget de la Communauté d'Agglomération RLV, qui est d'environ 45 millions d'euros en fonctionnement, et d'environ 20 millions d'euros en investissement.
- **Recensement** : Mme Colette NOUHEN fait un rapide bilan du recensement. La population est en augmentation et les chiffres officiels seront diffusés par l'INSEE en fin d'année. Même si on constate une augmentation des difficultés rencontrées par les agents recenseurs avec quelques habitants, dans l'ensemble elles ont été bien reçues par les habitants de la commune.

Conseil Municipal du 24/05/2020

Le Conseil Municipal s'est réuni dimanche 24 mai 2020 en session ordinaire sous la présidence du Maire, M. Philippe CARTAILLER. Absent excusé : M. Didier BODIN (pouvoir donné à M. Philippe CARTAILLER)

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Isabelle LUSSON a été élue secrétaire de séance

2. Installation du Conseil Municipal

En raison des contraintes sanitaires liées à la pandémie du COVID-19, la séance s'est tenue à huis-clos.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Philippe CARTAILLER, Maire.

Après avoir désigné deux assesseurs, M. Cyprien GONY et Mme Lucile SARDET, il a été procédé au vote de désignation du maire et des adjoints.

- Maire : M. Philippe CARTAILLER élu avec 14 voix et un vote blanc
- 1^{er} adjoint : M. Loïc GIRARD élu avec 14 voix et un vote blanc
- 2^{ème} adjointe : Mme Isabelle LUSSON élue avec 14 voix et un vote blanc
- 3^{ème} adjoint : M. Jean-Claude CIBERT GOTON élu avec 14 voix et un vote blanc
- 4^{ème} adjoint : M. Lionel BLOULON élu avec 14 voix et un vote blanc
- Conseillère Déléguée : Mme Nelly FAUCHEUX élue avec 14 voix et un vote blanc

3. Désignation du Conseiller Communautaire et de son suppléant

M. Philippe CARTAILLER est désigné Conseiller Communautaire pour représenter la commune de Saint-Ignat à la Communauté d'Agglomération RLV.

M. Loïc GIRARD est désigné suppléant.

4. Questions diverses

- **Répartition des délégations et commissions :** la répartition des délégations et la désignation et l'installation des membres des différentes commissions du Conseil Municipal se feront lors de la première session ordinaire.

Conseil Municipal du 12/06/2020

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 12 juin 2020 en session ordinaire sous la présidence du Maire, M. Philippe CARTAILLER. Absents excusés : Mme Colette NOUHEN (pouvoir donné à M. Jean-Claude CIBERT-GOTON); M. Jérôme DUISARD

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 mai 2020.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Isabelle LUSSON est élue secrétaire de séance.

3. 4. 5. 6. et 7. Election et désignation des délégués des organismes, des membres des commissions communales, du Centre Communal d'Action Sociale et des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Ci-dessous la liste des titulaires des commissions communales ou des membres titulaires des différents syndicats ou comités locaux :

M. Philippe CARTAILLER, maire :

Président de droit de toutes les commissions
Conseiller Communautaire (RLV) titulaire
6^{ème} vice-président de RLV, en charge de l'Urbanisme
Représentant de la commune auprès de la SEMERAP

M. Loïc GIRARD, 1^{er} adjoint :

Conseiller Communautaire suppléant ;
Membre des commissions communales :
- Numérique-Fibre-Téléphonie
- Affaires Scolaires
- Sécurité
- Vie Associative
Représentant de la commune auprès du Comice Agricole

Mme Isabelle LUSSON, 2^e adjointe :

Membre des commissions communales :
- Communication
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Représentante de la commune auprès :
- du Syndicat du Collège de Marignies
- de la Mission Locale.

M. Jean-Claude CIBERT GOTON, 3^e adjoint :

Membre des commissions communales :
- Travaux
- Ouverture des plis/Appels d'offres
- Environnement
Représentant de la commune auprès :
- du SIAEP de Basse Limagne
- du syndicat Rive Droite de la Morge
- du Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA).

M. Lionel BOULON, 4^e adjoint :

Membre des commissions communales :
- Travaux
- Ouverture des plis/Appels d'offres
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Environnement
- Sécurité
Représentant de la commune auprès :
- du Syndicat électrique (SIEG),
- de l'EPF-SMAF

Mme Nelly FAUCHEUX, Conseillère Déléguée :

Membre des commissions communales :
- Communication
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Vie associative
- Sécurité
- Impôts directs

Mme Colette NOUHEN :

Membre des commissions communales :
- Finances
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Affaires scolaires
- Délégation de Service Public (DSP) et Recrutement

M. Didier BODIN :

Les commissions communales :
- Travaux
- Ouverture des pli/Appels d'offres
- Sécurité

Mme Stéphanie COUTURIER :

Membre des commissions communales :
- Communication
- Finances
- Vie associative
Représentante de la commune auprès :
- du Syndicat du Collège de Marignies

M. Jérôme DUISARD :

Membre des commissions communales :
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Environnement
- Sécurité

M. Cyprien GONY :

Membre des commissions communales :
- Numérique, Fibre et Téléphonie
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Ouverture des plis/Appels d'offres

M. Patrick MARCEPOIL :

Membre des commissions communales :
- Finances
- Délégation de Service Public (DSP) et Recrutement
- CNAS

M. Cyril PRUVOT :

Membre des commissions communales :
- Travaux,
- Environnement
- Délégation de Service Public (DSP) et Recrutement

M. Xavier ROCHE :

Membre des commissions communales :
- Communication
- Numérique-Fibre-Téléphonie
- Ouverture des plis/Appels d'offres
- Délégation de Service Public (DSP) et Recrutement

Mme Lucile SARDET :

Membre des commissions communales :
- Communication
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Sécurité
- Vie associative

Les commissions de la Communauté d'Agglomération RLV n'étant pas encore toutes définies à ce jour, la désignation et la répartition des élus dans ces commissions se fera ultérieurement.

8. Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et Conseillers Délégués

Les indemnités de fonction des élus locaux sont calculées depuis le 1^{er} janvier 2020 d'après l'indice 1027 de la fonction publique, établi à 3 889,40 € mensuels bruts au 01/01/2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer :

- 32,24 % de l'indice 1027 au Maire, soit une indemnité mensuelle brute de 1.253,94 €
- 8,06 % de l'indice 1027 aux Adjoints, soit une indemnité mensuelle brute de 313,48 €
- 5,00 % de l'indice 1027 aux Conseillers délégués, soit une indemnité mensuelle brute de 194,47 €.

9. Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

M. le Maire rappelle qu'en 2021 la taxe d'habitation devrait être totalement supprimée mais compensée en totalité par un reversement de la part de la taxe foncière du Conseil Départemental.

Pour les taxes foncières sur le bâti et le non bâti, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, de maintenir les taxes au niveau actuel.

10. Travaux de voirie de la rue des Écoles, à Champeyroux : choix de l'entreprise

Le devis de l'entreprise GUITTARD, le moins disant, a été retenu. Pour un montant de 19 083€ HT, il correspond au remplacement des bordures de trottoirs abîmées à installer avant le démarrage du remplacement de l'enrobé programmé par le Conseil Départemental.

11. Travaux chemins ruraux – choix de l'entreprise

Dans le cadre du plan annuel d'entretien des chemins ruraux, l'entreprise PARRA, la moins-disant, a été retenue avec un devis de 13 075€ HT.

12. Questions diverses

- **Sécurité** : (1) La commission sécurité a programmé une visite des jeux d'enfants des villages de la commune pour envisager le remplacement des plus vétustes en fonction des recommandations du contrôle annuel de sécurité.
(2) Le défibrillateur de la mairie ayant été installé à l'école, une réflexion est en cours pour l'achat d'un deuxième appareil.
- **Contexte COVID-19** : aucune décision concernant l'organisation de la manifestation du 14 juillet n'a été prise. Le Conseil Municipal attend les directives ministérielles pour décider si le défilé et le buffet campagnard offert habituellement aux habitants seront maintenus ou pas.

Conseil Municipal du 3/07/2020

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 3 juillet 2020 en session ordinaire sous la présidence du Maire, M. Philippe CARTAILLER.

En préambule de la séance, M. le maire propose au Conseil Municipal l'ajout de deux points à l'ordre du jour motivés par la nécessité de prendre des délibérations rapidement.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2020.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Isabelle LUSSON est élue secrétaire de séance.

3. Vote du budget Communal 2020

Le budget a été examiné poste par poste, conduisant à un vote favorable unanime des membres présents. Le budget communal est équilibré en fonctionnement à 951.894,52 € et en investissement à 1.148.069,48 €. A noter que la Communauté d'Agglomération RLV ayant pris la compétence assainissement, la Commune n'a plus de budget assainissement.

4. Ecole : choix d'un prestataire pour l'achat de tableaux numériques

Dans le cadre d'un appel à projet du Ministère de l'Éducation Nationale « Label école numérique 2020 » permettant de subventionner à 50% l'achat d'équipement numérique pour les écoles, la municipalité a décidé d'équiper les deux classes non pourvues de tableaux numériques. A l'unanimité, le Conseil Municipal a retenu le devis de l'entreprise Limagne Informatique, le moins disant, pour un montant de 4.573 € HT.

5. Convention EPF-SMAF pour l'acquisition de la parcelle YE2

Le vendeur de la parcelle YE2 située à Saint-Ignat ayant accepté l'estimation de prix faite par l'EPF-SMAF, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide l'achat de cette parcelle au prix de 38.000 €. Ce terrain est classé en zone 1 AUE du PLUi, c'est-à-dire réservé aux Collectivités.

6. Syndicat électrique : renforcement du réseau de la Côte Rouge

Le syndicat électrique ayant constaté que la puissance d'alimentation des abonnés était en deçà des normes requises, il est dans l'obligation d'effectuer des travaux de remise aux normes. A cette occasion, le syndicat a proposé à la municipalité de saisir l'opportunité de ces travaux pour réaliser l'enfouissement des réseaux et l'installation de nouveaux candélabres. Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal valide cette proposition. Le coût restant à la charge de la commune serait d'environ 36.000 € HT.

7. Cantine scolaire

La convention de fourniture de repas scolaires livrés par la société LE GOURMET FOLANT est arrivée à échéance. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le renouvellement de la convention de fourniture de repas livrés. La présente convention est réalisée pour une période d'un an, sans tacite reconduction. Le prix du repas scolaire enfant est fixé à 3,68 € à compter du 1^{er} septembre 2020.

8. SIEG : renouvellement de convention

En 2017, la municipalité a signé une convention avec le SIEG pour l'achat groupé d'électricité ; ce groupement d'achat regroupe 174 communes. Actuellement le fournisseur d'électricité est EDF. La convention arrivant à terme, le SIEG doit lancer un nouvel appel d'offre. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de renouveler la convention avec le SIEG pour l'achat groupé d'électricité.

9. Questions diverses

- **Cérémonie du 14 juillet** : en raison des mesures sanitaires toujours en vigueur suite à la pandémie de la COVID-19, la municipalité a décidé d'annuler toutes les manifestations du 14 juillet. Cependant, un dépôt de gerbes au monument aux morts sera fait par le Conseil Municipal.
- **Visite de terrain** : afin de faire découvrir aux nouveaux élus le territoire communal et ses particularités, une visite de terrain est programmée avec l'ensemble de l'équipe samedi 29 août 2020.

Conseil Municipal du 28/08/2020

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 28 août 2020 en session ordinaire sous la présidence du Maire, M. Philippe CARTAILLER. Absents excusés : M. Patrick Marcepoil, M. Cyril Pruvot

En préambule de la séance, M. le Maire propose au Conseil Municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour motivé par la nécessité de prendre une délibération modificative rapidement.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 3 juillet 2020.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Isabelle LUSSON est élue secrétaire de séance.

3. Adhésion à la mission relative à l'assistance retraite exercée par le centre de gestion de la Fonction Publique territoriale de Puy de Dôme

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy de Dôme propose un service d'accompagnement retraite pour les agents titulaires de la fonction publique territoriale. Ce service comprend, avant le dépôt du dossier de retraite une aide à la reconstitution de carrière, une estimation des droits à retraite et des conseils pour la constitution du dossier de retraite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à ce service pour un montant annuel de 150 €.

4. Portage foncier EPF-SMAF Auvergne

Suite à la décision d'achat de la parcelle YE2 située à Saint-Ignat, classée en zone 1 AUE du PLUi, c'est-à-dire réservée aux Collectivités, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à passer convention avec l'EPF-SMAF Auvergne pour la réalisation, au nom de la commune de Saint-Ignat, des opérations et transactions liées à l'achat de ce terrain.

5. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le présent rapport et sa délibération sont ensuite transmis au préfet et à l'Observatoire National des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

Ce document est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'Observatoire National des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement : www.services.eaufrance.fr.

Après présentation du rapport, le Conseil Municipal adopte celui-ci à l'unanimité. Il décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site de l'Observatoire National des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement, de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA).

La compétence de l'eau et de l'assainissement ayant été transférée à la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans au 01/01/2020, c'est désormais la nouvelle collectivité qui sera chargée d'établir annuellement ce rapport et de le faire adopter par son assemblée délibérante.

6. Adhésion du Conseil Municipal aux différentes commissions Riom Limagne et Volcans

Suite à la mise en place de la nouvelle assemblée exécutive de la Communauté d'Agglomération, le Conseil Municipal a fixé le nombre des commissions et demandé à chaque commune de présenter ses représentants pour siéger dans chacune d'elles.

La commune de Saint-Ignat sera présente dans toutes les commissions :

- Développement touristique : Lionel Boulon, Lucile

Sardet

- Mobilité et Transports : Nelly Fauchoux, Cyril Pruvot

- Finances : Patrick Marcepoil, Colette Nouhen

- Economie, emploi, attractivité et numérique :

Loïc Girard

- Urbanisme : Jean-Claude Cibert-Goton, Xavier Roche

- Habitat : Lionel Boulon

- Sports et associations : Loïc Girard, Lucile Sardet

- Vie culturelle : Stéphanie Couturier, Nelly Fauchoux

- Enfance, jeunesse et politique de la ville :

Stéphanie Couturier, Isabelle Lussion

- Environnement et développement durable :

Jean-Claude Cibert-Goton, Cyprien Gony, Cyril Pruvot

- Agriculture : Jérôme Duissard, Cyprien Gony

7. Délibération modificative concernant la tarification de la cantine scolaire

Pour répondre aux remarques du personnel enseignant qui constatait des quantités de nourritures insuffisantes pour les adultes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a décidé de proposer un repas adulte avec des portions adaptées et d'en fixer le prix à 4,78 €.

Pour mémoire le prix des repas enfants est de 3,68 €.

8. Questions diverses

• **Visite de terrain** : une visite de terrain de la commune par les élus est fixée samedi 29 juillet à 9h au départ des ateliers municipaux situés à Saint-Ignat. Elle permettra aux nouveaux élus de découvrir les limites de notre commune particulièrement étendue, de faire un point « in situ » de certains dossiers en cours.

• **Corvée de sable** : une prochaine corvée de sable, réclamée par plusieurs personnes, devrait être fixée prochainement, fin septembre ou début octobre. La date sera précisée dès connaissance de la disponibilité du tracteur intercommunal.

• **Défiibrillateur** : les enseignantes de l'école ayant souhaité l'installation d'un défiibrillateur dans l'enceinte de l'école, il a été décidé de transférer l'actuel défiibrillateur installé à l'intérieur de la mairie à l'école. Un nouvel appareil sera acheté et installé en extérieur, donc plus facile d'accès, à proximité de la mairie et de la salle des fêtes de Saint-Ignat. L'emplacement définitif n'a pas encore été déterminé.

• **Réservation des salles des fêtes** : à ce jour, compte-tenu de la reprise sensible de la pandémie COVID 19 et dans l'attente de nouvelles recommandations sanitaires, les salles des fêtes restent fermées à toute activité. Un nouveau point de situation sera fait lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, fin septembre.

Conseil Municipal du 25/09/2020

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 25 septembre 2020 en session ordinaire sous la présidence du Maire, M. Philippe CARTAILLER. Absents excusés : Mme Colette Nouhen, M. Xavier Roche

En préambule de la séance, M. le Maire propose au Conseil Municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour motivé par la nécessité d'une décision rapide.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 août 2020.

2. Désignation d'une secrétaire de séance

Mme Isabelle LUSSON est élue secrétaire de séance.

3. Décision modificative n°01/2020 du budget de la commune

Vus l'instruction budgétaire et comptable M14 et le budget communal, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget 2020 :

Augmentation sur crédits ouverts :

D 2111 : Terrains nus 42 132,00 €

TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales 42 132,00 €

R 27638 : Autres établissements publics 42 132,00 €

TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales 42 132,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise cette décision modificative.

4. Demande de subvention régionale :

« Bonus relance »

Face aux difficultés rencontrées par les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics, la Région AURA a décidé de soutenir la commande publique locale en engageant un nouveau dispositif d'aide aux communes sur la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021, dispositif dénommé « Bonus relance ». Cette subvention est réservée aux projets d'investissement dans les domaines de l'aménagement du territoire (hors voirie) et peut représenter 50% du montant des travaux.

Une partie de la toiture de l'église présentant des infiltrations pourrait être éligible au versement de cette subvention régionale. Afin de monter le dossier, un premier devis estimatif de cette opération a été demandé à l'entreprise BACHELERIE située à Saint Ignat. Le montant des frais de réparations est estimé à 8 677,50 € HT.

Le plan Régional de subvention pour des travaux supérieurs à 3 000 € serait de 50%, il resterait donc un autofinancement communal de 4 338,45 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le projet et autorise M. le Maire à solliciter la subvention régionale et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

5. Taxe d'aménagement communale

Depuis son instauration en 2011, la taxe d'aménagement communale qui s'applique aux nouveaux bâtis (anciennement Taxe Locale d'Équipement) n'a jamais été augmentée. Le montant de cette taxe est calculé par les services de l'urbanisme, en fonction des éléments renseignés dans les dossiers de permis de construire, et est versée aux communes d'implantation des nouveaux bâtis.

Pour faire face à la baisse récurrente des dotations financières de l'état depuis plusieurs années, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le taux de la taxe d'aménagement communale à 4 % (au lieu de 3 %), pour tous les dossiers de permis de construire déposés à compter du 1^{er} janvier 2021.

6. Désignation des représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

À la demande de M. le Président de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans et suite à la mise en place d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), décidée par délibération du Conseil d'Agglomération du 15 septembre 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a désigné pour siéger à la CLECT :

- Membre titulaire : M. Cyril PRUVOT

- Membre suppléant : M. Loïc GIRARD

7. Demande de subvention issue des amendes de police

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police (réservé aux aménagements relatifs à la sécurité routière) pour la création de deux aménagements de sécurité Route de Villeneuve à Saint-Ignat (RD 429) est susceptible d'être accordée par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Le montant estimatif global du projet établi par la Direction des Routes et l'Aménagement Territorial Clermont Limagne s'élève à 3 800,00 €. HT ; la subvention représente 50% de ce montant, soit 1 900 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le projet et autorise M. le Maire à solliciter une subvention de 50% du projet auprès du Conseil Départemental.

8. Questions diverses

• **Numérique** : pour répondre aux questions fréquentes des habitants, un point de situation a été fait

concernant le numérique et en particulier le raccordement à la fibre. Si le câblage sur le domaine public est réalisé, à ce jour la mairie n'a malheureusement aucune information sur les délais de raccordement des particuliers qui sont entre les mains des différents opérateurs.

• **Travaux de voirie rue du Château d'Eau à Champeyroux** : les travaux d'assainissement de la rue du Château d'Eau ont pris du retard, en partie à cause de la COVID, en partie suite à des modifications de réseau par la Communauté d'Agglomération (qui a repris la compétence de l'eau et de l'assainissement aux communes au 1^{er} janvier 2020). En attendant, pour mettre en sécurité la traversée de Champeyroux, la municipalité a fait reprendre toutes les tranchées traversantes. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise GUITTARD pour un montant de 2.500,00€ HT.

• **Réouverture des salles municipales pour les associations** : pour ne pas pénaliser trop longtemps les associations qui œuvrent pour le dynamisme de la commune, il a été décidé de rouvrir la réservation des salles communales. Leur utilisation est exclusivement réservée aux associations, dans le respect des règles sanitaires et des mesures préfectorales pour faire face à la COVID-19. De ce fait, à ce jour, la capacité maximum d'accueil des salles est fixée à 30 personnes pour toutes les salles. Un protocole sanitaire de mise à disposition des salles est soumis à toutes les associations.

Il est rappelé que cette décision peut être révoquée à tout moment en fonction de l'évolution de la pandémie et des décisions préfectorales. La commune se décharge de toute responsabilité, et tout manquement constaté par le maire ou les élus pourra entraîner une interdiction d'utilisation des salles.

Conseil Municipal du 06/11/2020

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 06 novembre 2020 en session ordinaire sous la présidence du Maire, M. Philippe CARTAILLER. Absents excusés : Mme Isabelle LUSSION, M. Cyprien GONY

En préambule de la séance, M. le Maire propose au Conseil Municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour motivé par la nécessité d'une décision rapide.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à 12 voix et 1 abstention le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2020. L'abstention porte sur une question diverse abordée lors du précédent conseil.

2. Désignation d'une secrétaire de séance

Mme Nelly FAUCHEUX est élue secrétaire de séance.

3. Convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

La commune avait adhéré en août 2018 à la mission de médiation préalable obligatoire mise en œuvre par le centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme. Cette convention a pour but d'aider au règlement de certains contentieux relatifs à la fonction publique en rapprochant les agents ayant un litige avec une administration, et de la résolution amiable de leur différend. Cette convention prend fin le 18 novembre 2020 et a un coût de 600 € HT par an, pour 10 heures d'intervention du médiateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement annuel de cette convention.

4-5-6 Agrandissement de la cantine : FIC 2021 / DETR 2021 / validation de la maîtrise d'œuvre pour les travaux

Il est rappelé qu'il est envisagé de procéder à l'agrandissement de la cantine de l'école, grâce des travaux d'extension du bâtiment.

Il a été demandé à un architecte, Mme Jacob, d'établir le chiffrage du pré-projet et l'esquisse des travaux à réaliser afin de les joindre aux demandes de subventions qui sont à déposer avant la fin de l'année 2020.

Une demande de subvention va être déposée auprès du Fonds d'Intervention Communal 2021 (FIC), et une autre au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 (DETR). Ces subventions pourraient représenter 50% de l'investissement global, qui a été estimé à environ 105.000 € HT.

Les honoraires de l'architecte et des frais des différents bureaux d'étude représenteraient 14,8% du coût total. Le déplacement d'un coffret électrique est lui chiffré à 3.564 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter les deux subventions FIC 2021 et DETR 2021 pour le financement des travaux d'agrandissement de la cantine, et à signer avec Mme Jacob un contrat de maîtrise d'œuvre pour la définition détaillée de ce projet.

7. Débat sur le PADD

En raison des élections municipales de 2020 et de l'arrivée de nouveaux élus, RLV a proposé aux maires de son territoire de soumettre le PADD à un

nouveau débat. Il ne s'agit pas de rediscuter les engagements déjà décidés en janvier 2020 lors du premier débat, mais de prendre connaissance des objectifs définis, et peut-être d'apporter de nouvelles idées.

Pour rappel, le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) comprend notamment, parmi les documents qui le composent, un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) fixant les principales orientations et objectifs définissant les partis-pris urbains retenus, que les pièces règlementaires du PLUi devront, en tout ou partie, mettre en œuvre.

Le PADD définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'EPCI ou de la commune.

Après débat, les deux points retenus par le Conseil Municipal à ajouter aux enjeux du PADD sont :

- veiller à maintenir un débit minimum des cours d'eau pour garantir les ressources en eau
- veiller à préserver la spécificité des villages ruraux face aux villes de taille plus importante, centres urbains et autres métropoles.

8. Nomination d'un délégué titulaire et suppléant à la Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées

Un membre titulaire et un membre suppléant doivent être désignés avant le 31/12/2020 par chaque commune pour assister aux réunions de la Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées constituée par RLV.

Les deux délégués désignés sont :

- M. Jean-Claude CIBERT-GOTON, désigné délégué titulaire
- M. Didier BODIN, désigné délégué suppléant.

9. Convention SIEG pour travaux électriques à la Côte Rouge (Beaulieu)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention doit être signée avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) pour la réalisation et le financement des travaux de renforcement des réseaux et d'éclairage (13 candélabres) à la Côte-Rouge/Beaulieu.

Le coût des travaux électriques est estimé à 37.000

€ HT : 50 % sont pris en charge par le SIEG et 50% sont à la charge de la commune. Il reste aussi à la charge de la commune les coûts d'enfouissement du réseau de télécommunications, estimés à environ 14.000 € HT, soit un coût total pour la commune d'environ 32.000 € HT. Les travaux devraient commencer pendant l'hiver 2020-2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention avec le SIEG pour la réalisation des travaux électriques à la Côte-Rouge.

10. Questions diverses

- **Cérémonie du 11 Novembre** : en raison de la mise en place du confinement, la cérémonie de dépôt de gerbe aux monuments aux morts du 11 Novembre est annulée.
- **CCAS, repas des aînés** : pour les mêmes raisons sanitaires, le repas des aînés 2020 est annulé. Une distribution de colis à tous les habitants de plus de 70 ans sera organisée.
- **Impôts directs** : Le service des impôts a délibéré sur le choix des candidats, élus et habitants qui composent la commission municipale des impôts directs.

Les membres élus se répartissent comme suit :

COMMISSAIRES TITULAIRES

FAUCHEUX née SEPULCRE Nelly
PALMIER Jean-Claude
MALVAL Elie
SEGUIN Jean-Claude
GRENET Julien
HERMILLE Jean-Paul

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

REDON Marie-Laure
LUSSON Isabelle
BODIN Didier
MARCEPOIL Patrick
DUISSARD Jérôme
BELLAN Jean-Pierre

Cette commission valide l'avis, sur la valeur locative des nouvelles constructions ou agrandissements, proposé par le service des impôts.

- **Projet de construction d'un « centre de vie » sur la commune** : conformément à sa profession de foi, le Conseil envisage l'aménagement d'un lieu pouvant rassembler les habitants. Il a été demandé à tous les élus de réfléchir sur les idées qui leur semblaient envisageables. En fin de séance, un tour de table a été fait et chacun a pu décrire brièvement ses réflexions personnelles. Lors du prochain conseil, ces idées seront listées et débattues. Les 2 ou 3 idées qui sembleront les plus réalisables seront ensuite étudiées par des

groupes de travail constitués des élus, qui devront établir les contours des projets et vérifier leur faisabilité. Ces projets seront ensuite alors présentés et soumis à la population pour consultation collective. L'idée qui sera la plus proche des attentes des habitants deviendra le projet phare du mandat.

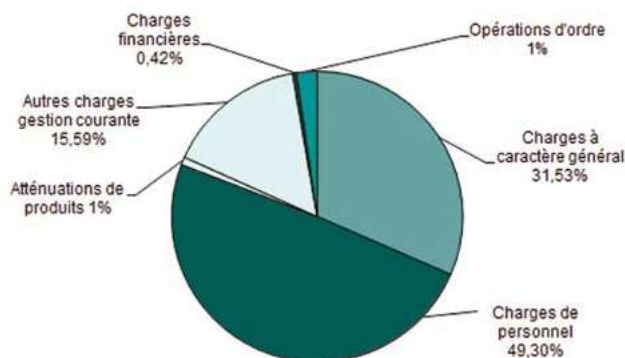
- **Conseil d'Ecole** : M. Loïc GIRARD fait le compte-rendu du dernier Conseil d'école, tenu ce jour. Les principaux points à retenir sont un effectif de 95 enfants pour cette rentrée 2020-2021. Les élections des représentants des parents ont eu lieu. Le planning des interventions musicales dans l'école a été établi : 1 fois par semaine pour les maternelles et CP, 1 fois tous les 15 jours pour les cours élémentaires et moyens. L'éducation sportive a lieu 1 fois par semaine, dans le gymnase de Chappes. Le transport en bus des élèves de Champeyroux à Chappes est financé par RLV. Les enfants de CE1 et CE2 vont également à la piscine. Les protocoles sanitaires sont bien évidemment mis en place et respectés par les élèves, les enseignants, le personnel communal.
- **Comptes-rendus des Commissions RLV et SIAEP Basse-Limagne** : RLV et le Syndicat de l'eau Basse-Limagne (SIAEP) ont profité de la rentrée pour mettre en place les premières réunions des différentes commissions, soit en présentiel, soit en distanciel. Chaque élu qui a assisté à une réunion a fait le compte-rendu à ses collègues des principaux points à retenir. La plupart de ces réunions ont été des présentations des missions et objectifs de ces commissions aux nouveaux membres.

Compte administratif 2019

Section de fonctionnement

Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

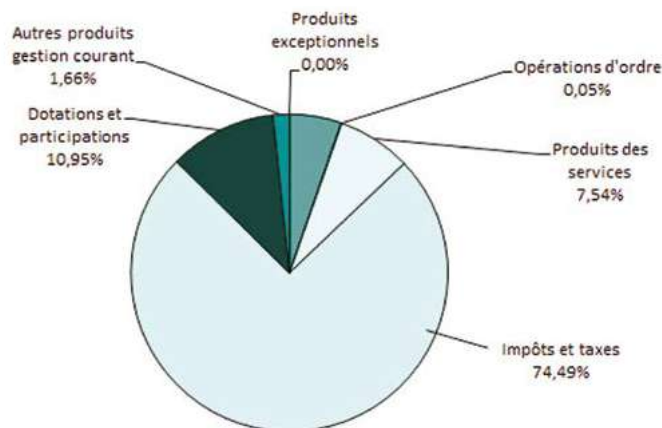


Charges à caractère général	165 502,64 €
Charges de personnel	258 748,62 €
Opérations d'ordre	4 566,00 €
Autres charges gestion courante	81 800,36 €
Charges financières	2 193,03 €
Atténuations de produits	12 054,00 €
Total	524 864,65 €

Recettes

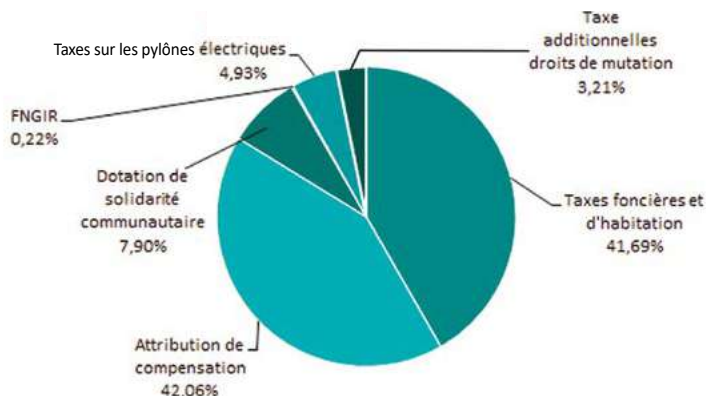
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Atténuations de charges	42 048,84 €
Opérations d'ordre	417,00 €
Produits des services	59 737,79 €
Impôts et taxes	590 572,63 €
Dotations et participations	86 808,30 €
Autres produits gestion courant	13 180,01 €
Produits exceptionnels	4,17 €
Total	792 768,74 €



Détail impôts et taxes

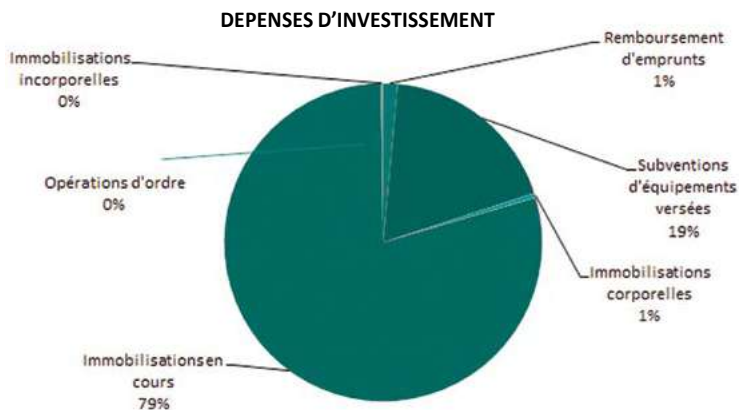
DÉTAIL IMPÔTS ET TAXES



Taxes foncières et d'habitation	246 221,00 €
Autres impôts	0,00 €
Attribution de compensation	248 366,00 €
Dotations de solidarité communautaire	46 675,00 €
FNGIR	1 279,00 €
Taxes sur les pylônes électriques	29 100,00 €
Taxe additionnelles droits de mutation	18 931,63 €
Total	590 572,63 €

Section d'investissement

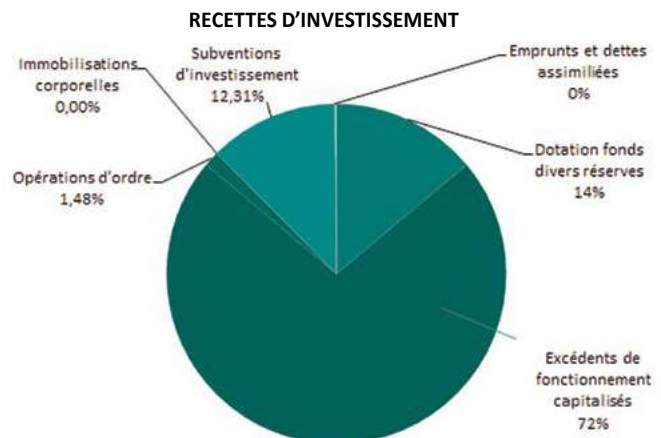
Dépenses



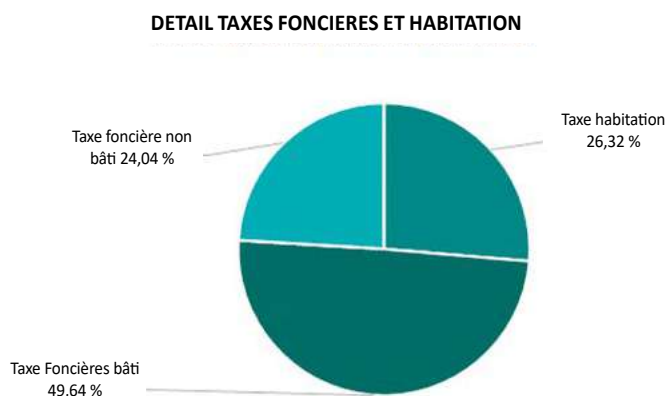
Remboursement d'emprunts.....	11 169,37 €
Subventions d'équipements versées	140 922,81 €
Immobilisations corporelles.....	3 826,23 €
Immobilisations en cours	604 215,52 €
Immobilisations incorporelles.....	1 356,00 €
Opérations d'ordre	417,00 €
Total	761 906,93 €

Recettes

Dotation fonds divers réserves	42 960,11 €
Excédents de fonctionnement capitalisés.....	222 806,62 €
Opération patrimoniales	0,00 €
Opérations d'ordre	4 566,00 €
Immobilisations corporelles.....	0,00 €
Subventions d'investissement.....	38 007,00 €
Emprunts et dettes assimilées.....	368,29 €
Total	308 708,02 €



Détail taxes foncières et habitation



Taxes d'Habitation	64 808,00 €
Taxes Foncières Bâti.....	122 231,00 €
Taxes Foncières Non Bâti	59 182,00 €
Total	246 221,00 €

Visite de la commune



Une visite de la commune a été organisée le 29 août 2020 par M. le Maire pour la toute nouvelle équipe municipale.

Elle donne l'occasion à M. le Maire de situer les limites géographiques de la commune, de donner des indications détaillées sur les réalisations et les travaux en cours, d'indiquer les points sensibles du territoire, etc.

Cette visite a également permis d'appréhender et de discuter in situ des futurs projets du mandat.



Jeux

Certains jeux destinés aux enfants de nos villages sont devenus vétustes. Dans un souci de sécurité et aussi de modernité, la Municipalité a programmé le remplacement de certaines de ces structures extérieures. Cette fin d'année, un nouveau bloc de jeux vient d'être installé par les employés municipaux dans le village de Champeyroux. Ce fut aussi l'occasion de changer les bancs et les poubelles de la place, pour un coût global de **6 348 € TTC**.



Chemins ruraux

Les chemins ruraux sont une des richesses de notre commune, à l'usage des agriculteurs, ils font également le bonheur des randonneurs. En cette année de COVID particulièrement, ils ont permis à tant de gens de pouvoir s'oxygéner 1 heure par jour dans le km de rayon autorisé autour de chez eux.

Chaque année la commune consacre une partie de son budget à leur entretien.

En 2020 c'est **5.950 km** de chemins qui ont été réfectionnés par l'entreprise **PARRA Richard**, pour un montant de **13.075 € H.T.**

- Chemin de la Côte Rouge (le Beaulieu), Buxerolles, Champeyroux : mise en forme et cylindrage sur 4,1 km
- Chemin des Malziaux (Buxerolles – Villeneuve l'Abbé) : mise en forme, cylindrage sur 1,2 km
- Chemin du Marais (Saint-Ignat) : mise en forme, cylindrage sur 0,450 km
- Chemin des Vallots (Champeyroux) : apport et mise en place de rabotage sur 200 m. 190m³ de concassé 0/25 dont 40 m³ fournis par la commune, ont été nécessaires pour réaliser l'ensemble de ces travaux.



Pose de la fibre sur Saint-Ignat



La fibre arrive, installation des câbles porteurs et des coffrets sur Buxerolles et Champeyroux.

Le câblage sur le domaine public est réalisé. A ce jour la mairie n'a malheureusement aucune information sur les délais de raccordement des particuliers. Les différents opérateurs sont actuellement en cours de négociation commerciale pour la répartition des marchés.

Au terme de celle-ci, ils contacteront leurs clients pour les raccordements jusqu'au domicile.

Fouilles Moulin de Limagrain

Les travaux de construction du moulin de Limagrain ont débuté. Comme imposé par la réglementation, des fouilles archéologiques ont été diligentées. Les recherches ont été confiées à une société privée d'archéologie, après un appel d'offre. La Mairie de Saint-Ignat qui a cédé un terrain communal pour permettre la réalisation du moulin a été invitée à une visite du site qui s'est déroulée le 9 septembre 2020.

Les recherches ont mis à jour, sur un même niveau de 0,80 m à 1,20 m de profondeur, quatre périodes datant du néolithique (fin de la préhistoire allant de 6 000 à 2 500 ans avant J.C.), de l'âge du bronze (vers le 2^{ème} millénaire), de la période gauloise (environ 50 ans avant J.C.) et pour finir des 12^{ème} et 13^{ème} siècles.

Différents mobiliers, de toutes ces époques, ont été découverts et répertoriés: fragments de poteries, bronzes ornés, restes de village, silos à grain ou denrées.



Travaux de voirie rue des Écoles

Dans le cadre de l'entretien nécessaire des voiries et pour une meilleure sécurité, la municipalité a sollicité les services du Conseil Départemental et demandé la réfection de la chaussée rue des Ecoles à Champeyroux (RD 84).

Dans ce programme de travaux, le Conseil Départemental n'a pris en charge que les travaux de la chaussée (enrobé). Le remplacement des bordures de trottoirs, la réfection des entrées de maisons en enrobé, et l'apport de gravier sur les trottoirs ont été à la charge de la commune.

Part du département : 36 000 € HT travaux réalisés par l'entreprise EUROVIA

Part de la commune : 23 883 € HT travaux réalisés par l'entreprise GUITTARD

Après le séchage des enrobés, la signalétique au sol (passages piétons, dents de requin, flèches directionnelles, zone de stationnement, arrêt de bus et bordures de trottoir) a été refaite par l'entreprise AXIMUM pour un montant de 1 622 € HT. Il reste à positionner la signalisation de l'école qui sera faite dès réception des matériaux.



Démolition chemin Muletier

Pour préparer l'avenir, la commune avait fait l'acquisition en 2019 de la propriété de M. Albuissou, située 25, rue du Château d'Eau à Champeyroux, inhabitée depuis de

nombreuses années. Le projet est de créer une voie d'accès à une zone constructible située en contre-bas de cette demeure, jusque-là enclavée.

L'entreprise PARRA, la moins disant, a été retenue et a procédé à la démolition et au déblaiement des divers bâtiments pour un montant de 8 000 € HT.



Pendule de l'église de Saint Ignat

Il a été procédé à une remise à niveau de fonctionnement et sécurité de la pendule de l'église, qui consistait à remplacer le coffret électronique de commande des cloches, situé dans le clocher. L'ancien coffret de pilotage, devenu vétuste, a été supprimé et la programmation du nouveau coffret électronique réalisée. Celui-ci permet désormais la mise en route des différents sons simplement par clavier. Ces travaux ont été effectués pour la somme de 2.304 € TTC par l'entreprise HIMMS de Saint-Etienne.



CCAS

Repas des aînés

Samedi 7 décembre 2019, le repas des aînés organisé par le CCAS était de retour à Saint-Ignat

Chacun a vite retrouvé ses repères, ses voisins de tables, même si parfois de nouveaux « jeunes aînés » obligent à quelques réorganisations. C'est alors l'occasion d'échanger avec d'autres, de faire de nouvelles connaissances. Mais comment ne pas passer une bonne journée autour d'un délicieux repas concocté par le traiteur le Gourmet Fiolant ?

Et puis, Claude a sorti son accordéon pour faire virevolter les amateurs de valse, polka et autres danses musettes.

Ce qui importe pour l'équipe du CCAS, composée pour moitié d'élus et moitié de bénévoles, c'est de permettre à tous de passer une bonne journée. Sans oublier bien-sûr tous ceux qui n'ont pas pu venir. Ils ont reçu quelques jours plus tard la visite d'un membre de l'équipe qui leur a remis un colis gourmand, offert par la municipalité.



En raison de l'épidémie COVID-19, la mairie et le CCAS ont décidé, à titre exceptionnel :

- D'annuler le traditionnel repas des aînés prévu début décembre,
- De remettre un colis de spécialités locales à tous les habitants de plus de 70 ans.

Nos anciens qui résident en maison de retraite recevront comme chaque année un paquet de friandises avant Noël, qui leur sera remis par les membres du personnel pour respecter les mesures sanitaires mises en place dans ces établissements.



Les vœux de la municipalité

En ce début d'année 2020, la salle polyvalente rénovée a accueilli le 10 janvier sa première cérémonie des vœux de la Mairie.

Traditionnelle cérémonie où les acteurs et partenaires locaux (pompiers, personnels communaux, présidents d'association, bénévoles de la médiathèque, enseignantes de l'école communale, maires des communes voisines et amies, représentants locaux des administrations...) sont réunis autour de M. le Maire et de son équipe municipale.

C'est l'occasion pour celui-ci de rappeler les moments forts de l'année écoulée, de revenir sur les différents travaux réalisés.

En ce début d'année d'élections municipales, Philippe CARTAILLER a annoncé sa candidature pour un nouveau mandat et a adressé un merci appuyé aux élus qui ont œuvré pendant 6 ans pour le bien-être des habitants de la commune de Saint-Ignat.

Il a également profité de ce rassemblement pour remettre deux médailles du travail, échelon vermeil, à M. Charlie POUGET et M. Sylvain GRAND, agents communaux qui enregistrent plus de 30 ans passés au service de la commune.

Deux bonnes occasions de partager tous ensemble l'apéritif servi par les membres du CCAS et de faire connaissance avec les nouveaux habitants arrivés dans l'année, également invités.



Cérémonies

Cette année les mesures sanitaires liées à la COVID n'ont pas permis de commémorer les journées nationales en souvenir des événements marquants de notre histoire et en particulier le 14 juillet, la Fête Nationale qui donne l'occasion aux habitants de notre commune de se retrouver autour d'un repas campagnard.



Mais savez-vous depuis quand le 14 juillet est Fête Nationale, comment et pourquoi cette journée a été choisie et quel en est le sens ?

Un peu d'histoire...

Le 14 juillet 1790, premier anniversaire de la prise de la Bastille, Lafayette incite à organiser une fête nationale célébrant la réconciliation de la Nation. L'assemblée veut que cette commémoration soit la fête de l'unité de tous les Français. Elle aura lieu sur le champ de Mars, au centre duquel est érigé un autel dédié à la patrie. Les Fédérés, venus de toutes les provinces et de Paris défilent avec leurs drapeaux

montrant l'union de la Nation à travers son armée.

En 1880, les députés républicains sont confrontés à la nécessité d'offrir à la Nation une fête collective. Le 14 juillet devient Fête Nationale; cette date est choisie parmi une multitude d'autres car elle représente une journée héroïque où le peuple devient acteur de son histoire.

Le pouvoir politique, au nom de la Nation investit l'armée, émanation de

la Nation, de la mission de la protéger, de la représenter et de remplir les missions qui lui sont dévolues. Ce moment de la fête civique du 14 juillet est une étape importante dans la construction du lien entre l'armée et le peuple. Le 14 juillet est bel et bien une fête patriotique.

La République entend faire de cette journée un moment d'expression collective de paix civile et d'union nationale.



Jean-Baptiste Detaille (1848-1912), Remise de ses nouveaux drapeaux et étendards à l'armée française sur l'hippodrome de longchamp, le 14 juillet 1880, huile sur toile réalisée entre 1880 et 1881, 2,615m x 4,890m, Paris, musée de l'Armée, (C) Paris-Musée de l'Armée, Dist. RMN/ Hubert Josse

Bibliothèque

La Bibliothèque de Saint-Ignat

Après 10 ans de bénévolat, Marie-Paule THAVE, dévouée et toujours présente, quitte la bibliothèque de Saint-Ignat. Elle va nous manquer et nous lui souhaitons le meilleur pour la suite.

De même, Martine DAUDIN a arrêté sa présence à la bibliothèque pour d'autres horizons. Son passage a été court mais très précieux. Merci à elle.

Fort heureusement, deux nouvelles habitantes ont répondu à l'appel à bénévoles. Il s'agit de Julie GONON et Audrey MARGUERIE, toutes deux encore en activité. Elles prennent la relève sur leur temps libre et nous leur souhaitons la bienvenue.

Nous profitons de cette page pour renouveler notre appel aux bonnes volontés: vous avez un peu de temps libre, vous aimez la lecture et le contact avec les grands et les petits? Alors n'hésitez pas à venir nous voir et à poser des questions.

Interview de Julie GONON

J'ai toujours de quoi lire sous la main. Que ce soit pour me détendre, m'évader, me documenter, patienter... Comme le disait Montesquieu "je n'ai jamais eu de chagrin que la lecture n'ait dissipé".

En devenant bénévole à la bibliothèque, j'ai souhaité partager ce plaisir de lire avec d'autres lecteurs, ou futurs lecteurs, et m'investir pour la Commune. Malheureusement à cause de la COVID, les visiteurs sont peu nombreux. Nous faisons très attention pour la sécurité de tous. Alors, n'hésitez pas, venez nous retrouver à la bibliothèque.

Toujours flexible ! La bibliothèque s'adapte aux conditions sanitaires: des protocoles différents sont mis en place en fonction de l'évolution de la situation et des décisions des instances locales : désinfection et nettoyage des locaux, mise en quarantaine des livres, "drive" pour récupérer les livres commandés, ou aussi fermeture de l'accueil au public quand il a fallu...

Malgré tout, notre but reste d'essayer de maintenir le plus possible ce service public, mais bien entendu en veillant à la sécurité sanitaire de tous, bénévoles comprises.

La bibliothèque est autorisée à rouvrir depuis le 2 décembre, les mercredi et vendredi aux horaires habituels. En cas de nouveaux changements, ils seront affichés sur la porte.

Adresse mail : bib.stignat@rlv.eu



Hommage à Anne-Marie

Au mois de décembre 2019, toute l'équipe de la bibliothèque a été profondément peinée par la disparition subite d'Anne-Marie ROUGIER, bénévole depuis l'ouverture en 2010.

Anne-Marie était une personne toujours souriante, serviable, aimée et appréciée de toutes ses collègues et des adhérents. Nous la regrettons beaucoup et ne l'oublierons pas.



2019-2020, une année scolaire un peu particulière

La rentrée de septembre 2019 a démarré sur les chapeaux de roues avec une sortie à la ferme pédagogique de Jozerand pour les petits, moyens, grands de maternelle et les CP. Les enfants ont pu chouchouter et nourrir basse-cour, biquets, agneaux, veaux, lamas, lapereaux, cochons d'Inde et chatons, et déguster les produits frais de la ferme lors d'un bon goûter. La sortie a été financée par la municipalité (transport) et l'APE (Association des Parents d'Elèves).



L'APE a rapidement enchaîné avec sa traditionnelle bourse aux jouets fin octobre 2019. Cette manifestation rencontre depuis quelques années un vif succès. Nombreux ont été les acheteurs satisfaits de leurs nouvelles acquisitions, et les vendeurs ravis d'avoir fait un peu de place à la maison !

Le loto du 26 janvier 2020 a récompensé de nombreux joueurs avec de très beaux lots. Un bon cadeau de 500 € pour les adultes et une console Switch lite pour les enfants ont été remis en guise de gros lots !

Comme vous le savez, 2020 a rapidement mis enfants, parents, enseignants, bénévoles d'association devant une situation inédite. L'apparition du coronavirus et sa rapide propagation ont obligé tout le monde à s'adapter au pied levé et à vivre, apprendre et enseigner différemment. Le confinement fut un moment compliqué pour de nombreuses familles, mais pour la grande majorité, l'école a pu continuer... à la maison. Malgré des soucis d'équipement, de formation et de connexion, les enseignantes se sont efforcées de rester en contact avec leurs élèves et leur famille. Quelques moments en visio ont permis de rassurer, répondre à des questions, enseigner et se voir tout simplement. Les enfants ont particulièrement apprécié de voir et/ou entendre leur maîtresse et certains de leurs camarades. Le travail a été transmis aux familles et les parents ont courageusement pris le relais de l'enseignement, avec son lot de difficultés mais aussi de plaisir ! L'occasion pour certaines familles de prendre le temps qui nous manque toujours tant. Cela n'a pas toujours été facile entre travail sur site ou télétravail et enseignement, mais nous avons tous traversé cette période plus que particulière.

En juin, presque tous les enfants ont repris l'école à temps plein. Seuls les enfants de PS et MS étaient accueillis à mi-temps. Très peu de familles n'ont pas repris du tout. La reprise de l'école a imposé un protocole sanitaire strict. Inquiètes pour les enfants, les enseignantes se sont vite rendu compte que nos bouts de chou sont pleins de ressources et ont une capacité d'adaptation énorme. Ils se

sont montrés compréhensifs et mûres face à la situation et aux changements mis en place et grâce à eux, la reprise a pu se faire aussi sereinement que possible et l'année se finir sourires (masqués pour les maîtresses) aux lèvres. On les félicite et on les remercie encore !

2020-2021 ... dans l'expectative

La rentrée 2020 s'est faite plus sereinement, toujours dans le respect des gestes barrières, mais avec un allègement du protocole permettant aux enfants davantage d'interactions. Les 96 élèves ont donc fait leur rentrée le 1^{er} septembre dans des conditions quasi ordinaires pour eux. Les enseignants et les ATSEM restent masqués, tout comme les parents qui accompagnent les petits. Les enseignantes espèrent que la propagation du virus n'aura pas trop de conséquences sur l'année scolaire en cours. Depuis de nouvelles mesures sanitaires imposent également le port du masque à tous les enfants de plus de 6 ans.

De son côté, l'APE limite les manifestations. En effet, les rassemblements sont déconseillés, interdits en salle des fêtes. Les temps sont durs pour beaucoup et il est délicat de solliciter autant familles que donateurs. Il n'y a donc pas eu de bourse aux jouets et il n'y aura pas de loto cette année... Mais quelques actions seront tout de même menées afin de pouvoir continuer à offrir aux enfants des moments inoubliables durant leur scolarité...

Equipe pédagogique et bureau de l'APE remercient les parents qui ont envoyé de gentils messages de soutien, remerciement, durant cette période difficile. Ces moments doivent rapprocher, amener à se comprendre et se soutenir, nous devons en sortir plus forts. Nous souhaitons à chacun une année la plus sereine possible et une santé à toute épreuve !

Article écrit conjointement par les enseignantes et l'APE.

École : infos mairie

Rappel des horaires de la garderie :

• **Le matin : 7h30 - 8h20** (accueil des enfants par les enseignants à partir de 8h20)

• **Le soir : 16h - 18h30**

Le tarif reste inchangé : 1,60€ la garde, plafonné à 40€ par mois.

Pour le confort de tous, il est important d'être rigoureux dans le respect de ceux-ci, en cas de retard impondérable, ne pas oublier de prévenir les enseignants et/ou personnels communaux.

Cantine

Les repas de la cantine restent fournis par le traiteur d'Ébreuil (03), LE GOURMET FIOLENT. Le prix reste inchangé à 3,68 € et le tarif repas adulte a été fixé à 4,78 €.

Les horaires de 12h - 13h30.

Comme les années précédentes, une réduction de 1 € par repas peut être accordée aux parents à revenus modestes qui en font la demande en début d'année.

12 familles soit 19 enfants ont bénéficié de la réduction cette année.

L'équipe municipale a à cœur de proposer aux élèves et aux enseignants un cadre de travail et d'étude optimal. Outre des locaux agréables et fonctionnels, elle met à disposition des enseignants deux enveloppes budgétaires pour le fonctionnement :

• **5.000 € pour les fournitures scolaires**

• **3.000 € pour les transports scolaires.**



Dans le cadre de la pandémie de la COVID, un protocole sanitaire précisant les nouvelles modalités de rentrée et sorties de l'école et rappelant les gestes barrière à respecter a été remis à tous les parents. Il évolue depuis en fonction des annonces et décisions ministérielles.



Pompiers

2020 une année atypique pour les pompiers

C'est dans un contexte particulier et toujours anxiogène que nous vous souhaitons une bonne année 2021, que celle-ci soit surtout synonyme de santé pour vous et vos proches.

D'un point de vue opérationnel, l'année 2020 a pour nous aussi été compliquée. Afin de minimiser le risque lors de cette pandémie de

COVID-19, le SDIS a décidé que seuls les centres de secours disposant d'un VSAV (Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes) seraient sollicités pour les interventions de secours à personne. Le Centre d'Interventions de Saint-Ignat / Surat / Saint-Laure, n'ayant pas ce type de véhicule, a vu son nombre d'interventions fortement diminuer malgré une équipe plus disponible que jamais. La santé publique fait

partie de nos priorités, aussi nous acceptons et comprenons ces décisions. Mais nous espérons très rapidement pouvoir retrouver une vie normale.

Merci une nouvelle fois pour votre soutien et votre accueil lors du passage des calendriers.

Prenez soin de vous et de vos proches.



Foot ESCSM

La saison 2019/2020 est à oublier très vite.

Suite aux blessures de plusieurs joueurs dès l'entame du championnat, l'équipe II débutait mal et se retrouvait classée à la 11ème place. Avec un effectif modifié à chaque rencontre, il était compliqué de maintenir une cohésion.

L'équipe I avait pour objectif le maintien ; elle a réalisé un très mauvais début de championnat et flirtait régulièrement avec la dernière place. Malheureusement, malgré de bonnes intentions, elle ne parvenait pas à se repositionner. Le championnat fut interrompu prématurément début mars en raison de la crise sanitaire que traverse notre pays. Au mois de juin la sentence tombait : la Fédération décidait d'arrêter définitivement tous les championnats amateurs en cours. La décision était de faire descendre les équipes classées dernières au moment de l'arrêt de championnat. L'équipe II parvenait à se maintenir mais l'équipe I ne pouvait échapper à une relégation.

La section «Vétérans» continue son aventure avec Aurélien GIRARD comme responsable. Fort d'une quinzaine de membres, cette section a planifié plusieurs matches amicaux. Pour cette nouvelle saison, le mot d'ordre est toujours «Se faire plaisir et passer un bon moment ensemble». **Alors si l'expérience vous tente, contactez nous.**

L'ESCSM fait partie du Groupement Formateur Limagne (école de foot de l'ancienne Communauté de Commune d'Ennezat) et compte 30 licenciés. Le groupement a plus de 250 licenciés et présente des équipes dans toutes les catégories, encadrées par des éducateurs diplômés. N'oublions pas que les



jeunes sont l'avenir du club.

L'effectif en ce début de saison est de 73 licenciés dont 36 seniors. Cette année, objectif maintien pour les deux équipes. A noter que le club a perdu environ 15 jeunes cette saison. C'est un mal qui touche l'ensemble du sport amateur, principalement dû à la crise actuelle.

Les résultats de l'équipe II du début de championnat sont décevants malgré la bonne volonté des joueurs.

Pour l'équipe I, le début de championnat est également compliqué. L'absence de nombreux joueurs n'a pas permis de mettre en place l'organisation souhaitée. Difficile de trouver de la cohésion et de la solidarité en cette période trouble où chaque jour nous amène de nouvelles contraintes et absences.

Après 3 matches de championnat, celui-ci est à nouveau suspendu toujours à cause de la pandémie. A ce jour, nous ne savons pas quand nous allons pouvoir reprendre le chemin de l'entraînement et par conséquent les rencontres officielles.

Le club est dans une situation compliquée au niveau sportif mais également financier.



L'équilibre budgétaire était obtenu principalement grâce aux recettes de diverses manifestations et le soutien de sponsors. Aujourd'hui, toutes ces recettes sont inexistantes. Si cette situation devait perdurer, l'avenir de notre club pourrait être compromis. Malgré tout, l'ensemble des bénévoles de l'Entente Sportive garde le moral et continue à faire vivre le club. Nous avons besoin du soutien de tous pour y arriver. L'avenir des clubs ruraux est vraiment conditionné par l'implication de tous bénévoles/joueurs/supporters.

Nous rappelons à toutes les personnes qui souhaitent pratiquer le football au sein du club ou venir renforcer l'équipe dirigeante, qu'ils peuvent nous contacter au 06 77 19 69 95 ou au 04 73 63 87 67. L'ensemble des joueurs et dirigeants remercie toutes les personnes qui par leur aide et soutien nous permettent de maintenir notre club en activité. Nous souhaitons à toutes et tous une bonne année 2021 et une bonne santé.

Le bureau de l'ESCSM est composé de :
Stéphane BOROT, Président ; Jean-François LIABOEUF, Secrétaire ; Frédéric VEXENAT, Trésorier.

Les membres : MM. Dominique ALVAREZ, Sébastien BLIN, Alexandre BRULEY, Adrien DESFARGES, Raymond GIRARD, Aurélien GIRARD, Roland GRENET, Jean PICAUD, Aurélien RACAT et Lilian RAMIN.

Limagne Basket

Après une saison 2019-2020 terminée en «queue de poisson», pour les raisons sanitaires que tout le monde connaît, Limagne Basket repart pour de nouvelles aventures en 2020-2021.

Malgré la déception de ne pouvoir engager une équipe U13 par manque de joueurs et la crise sanitaire actuelle, nous redémarrons, quand même, avec une augmentation de 10 % du nombre de licenciés, répartis comme suit :

- U7 mixte à Chappes le mercredi de 14h30 à 15h45 avec Jordan

- U9 mixte à Ennezat le mercredi de 16h à 17h 30 avec Clément, Maxime et Noah
- U11 mixte à Ennezat le mercredi de 17h30 à 19h avec Clément, Maxime et Noah
- U15 filles à Chappes le mercredi de 17h30 à 19h avec Camille
- Séniors féminines à Chappes le mercredi de 19h30 à 21h avec Olivier
- Séniors masculins à Ennezat le mercredi de 19h à 21h avec Anne.

Comme chaque année, les matchs de la 1^{ère} partie du championnat ont lieu à Ennezat puis, à partir de février, la seconde partie se

déroulera à Chappes.

Si tout se passe pour le mieux nous espérons pouvoir partager d'autres moments conviviaux :

- Loto, le dimanche 14 février 2021, à la salle des fêtes de Chappes
- Repas dansant, le samedi 27 mars 2021, à l'espace culturel d'Ennezat

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter :

Olivier Breitner - Président

06.61.84.97.76.

Mail du club : limagnebasket@gmail.com



Paroisse Saint-Michel en Limagne noire

De la vie à l'église de Saint-Ignat

Comme pour beaucoup, et nombre d'institutions, associations, et autres organisations locales, la vie de la Paroisse Saint-Michel a été très perturbée par la pandémie.

Mais fort heureusement, quelques bonnes nouvelles sont venues égayer notre quotidien.

C'est ainsi, qu'après des mois de préparation et un report plus tard, Alexandra et Maxime sont très heureux d'avoir pu célébrer leur union en l'église de Saint-Ignat le 5 septembre 2020.

Ils remercient les membres de la paroisse ainsi que la municipalité de Saint-Ignat.



Une nouvelle association à Saint-Ignat : « Un temps pour soi »

Une nouvelle association à Saint-Ignat, « Un temps pour soi », a vu le jour en août 2020.

L'association a pour vocation de proposer aux habitants (es) de la commune et extérieurs (es) des activités et/ou des animations sportives, artistiques ou culturelles centrées sur le bien-être et la découverte de soi. L'association propose cette année :

Qi Gong Santé, avec Nadine Pouget.

Gymnastique énergétique chinoise, le Qi Gong est un art millénaire au service de Soi. Qi Gong signifie : s'entraîner avec l'énergie. La pratique d'exercices de postures et l'apprentissage

de mouvements dynamisent le Qi ; l'énergie vitale qui circule dans le corps et l'esprit de chaque être humain. Une pratique régulière du Qi Gong permet de préserver sa santé, d'entretenir son capital santé pour une meilleure longévité.

Le Qi Gong fortifie le système nerveux, équilibre les émotions et réduit le stress. Il améliore le fonctionnement général des organes : assouplissement des muscles, renforcement des tendons et prévention des blessures des articulations, des ligaments et des os ; assouplissement des fonctions vasculaires et cardio-pulmonaires ; stimulation du système lymphatique...

Nadine Pouget anime deux cours : le mardi de 19h30 à 21 h à la salle des fêtes de Saint-Ignat et le vendredi de 9h30 à 11h à la salle des fêtes de Buxerolles.

L'activité se déroule dans le respect des règles sanitaires en vigueur. L'association se réserve la possibilité d'adapter le déroulement des activités à l'évolution des contraintes sanitaires.

Contact :

Association « Un temps pour Soi »

Présidente :

Patricia HEMERY,
2 Impasse de la Forge
63720 SAINT-IGNAT
tél : 06 47 05 89 20

Animatrice Qi GONG SANTE :

Nadine POUGET
tél : 06 30 04 02 73



Repas de la Chasse Buxerolles-Saint-Ignat-Tyrande

Le 7 mars 2020, les adhérents de l'association et leurs conjoints se sont réunis pour leur repas annuel, moment privilégié pour évoquer les réussites et difficultés de l'année, mais aussi se regrouper entre passionnés et partager un bon moment. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, nous avons eu une pensée pour Jojo CONSTANT, qui nous a quittés en 2019, bien trop tôt. Cette année, nous retrouvons une salle toute rénovée, bien fonctionnelle. Nous en profitons pour remercier M. le Maire, toujours fidèle à notre repas.

Les sociétés de chasse peinent à attirer les jeunes. Les causes en sont multiples. Et des questions se posent : existeront-elles encore dans 10, 15 ans ? Qui prendra le relais pour réguler

sauvagine, ragondins et corbeaux ? Rien de réjouissant, d'autant plus que le changement climatique enclenché depuis 2 à 3 décennies va en s'accéléralant. Ses conséquences en sont considérables et touchent même le gibier. En 2019, nous avons eu moins de portées de lièvre, qui ont manqué d'eau. Face à cette évolution brutale, si 2020 est aussi aride que 2019, les chasseurs devront s'adapter, créer des emplacements pour abreuver le gibier. Comment définir la chasse. Un acte prenant la vie des animaux ? Raccourci réducteur vous répondra un chasseur. Il faut aussi expliquer le bonheur à l'état pur que nous procure une partie de chasse à la billebaude... Le plaisir de débusquer un lièvre, ou mettre sous l'aile une compagnie de perdreaux... Souvent, après le

plaisir d'un joli coup de fusil, le chasseur est pris de tristesse ; d'une caresse coupable, il dépose son gibier dans son carnier. Les chasseurs comprendront... Et que dire de cette convivialité entre chasseurs, qui ne peut exister que dans le partage d'une passion commune ? La chasse, c'est aussi un moyen de se dépenser physiquement, car on arpente la campagne des heures durant, par tous les temps.

Avant de débiter le repas, nous avons mis un chasseur en valeur ; il n'a pas beaucoup de permis chez nous, mais « le Christian », pour la 2^{ème} fois, nous a basculé le sanglier que nous aurons le plaisir de déguster. Un grand merci et un grand bravo pour Christian.

Merci, également, à tous les chasseurs qui fournissent le gibier pour notre repas.



Comité Des Fêtes

Une année partagée entre enthousiasme et déception.

Une belle année en prévision, puisqu'elle commençait dans une salle rénovée ! (loto nov. 2019, potée fév. 2020) et puis brutalement une année festive arrêtée : faute à ce maudit Coronavirus !

Une année compliquée, parfois dans l'attente : pourrions-nous organiser le marché aux fleurs (mai 2020), la Fête de l'Ortie (sept. 2020) ? Nous naviguons entre espoir, préparatifs, suppositions et puis STOP. Il a fallu se résoudre à l'inévitable : annuler. Tout comme vous, nous sommes très déçus que notre commune n'ait pas été animée. Mais par prudence et pour le respect et la protection de tous, nous avons décidé d'annuler l'ensemble des manifestations.

Loto dimanche 3 novembre 2019

1^{er} loto dans la salle des fêtes rénovée de Saint-Ignat et 1^{er} succès.

Quelques 160 personnes étaient présentes lors du loto. Durant près de 4h, les amateurs, concentrés et attentifs aux numéros énoncés, ont espéré remporter un des nombreux lots proposés.

Finalement les heureux gagnants des gros lots sont :

Mme Chauvin, de Tyrande : bon d'achat de 300 € à Intermarché (Ennezat)

Mme Arzalier, de Montgacon : bon d'achat de 150 € Auvergne Viande (Riom)

Mme Roussel, de Surat : bon d'achat de 100 € à Auchan (Maringues)

Melle Lyna Er-Rahnouni, gagnante du drone de la partie enfant.

Tout au long de l'après-midi, les parties se sont enchaînées, entrecoupées de petites pauses

afin de permettre à tous de se restaurer ou de se désaltérer au comptoir de la nouvelle buvette.

Malgré les nombreux lots (appareil à raclette, appareil à barbe à papa, entrée au volcan de Lemptegy, saucisson, partie Battle Laser etc ...), tout le monde n'a pas gagné mais tous étaient d'accord pour dire que l'après-midi au Loto était agréable !



Potée samedi 8 février 2020

La 36^{ème} potée Auvergnate s'est déroulée de nouveau à la salle de Saint-Ignat. Réel succès puisque la salle était comble et la potée a été jugée excellente et copieuse par l'ensemble des convives, comme à son habitude !

Au poste d'Animation : Pascal Jamot a alterné musique (danses modernes ou plus traditionnelles) parfois accompagnées de « choristes » qui n'hésitèrent pas à pousser la chansonnette, et sketches afin de mettre

l'ambiance.

A tous les autres postes (et ils sont nombreux !) : organisation de la soirée, service, préparatifs en cuisine, buvette, courses, nettoyage, ..., on retrouve l'ensemble des membres du Comité des Fêtes.

C'est avec un immense regret et le vague à l'âme que nous avons été contraints d'annuler la marche, la brocante et le marché aux fleurs à Buxerolles. Et pour la première fois depuis 26 ans, la Fête de l'Ortie !



Concours du Fermier d'Or

Participation des membres du Comité des Fêtes au jury



Dans le cadre du Sommet de l'Elevage (malheureusement annulé) les membres de la Confrérie des Amis de l'Ortie ont été invités à participer au jury du concours du Fermier d'Or.

Lors de cette journée, les médailles de 1er prix, 2ème prix et 3ème prix sont décernées aux producteurs. Elles constituent un puissant levier commercial et ont un véritable impact économique sur les exploitations. Raison pour laquelle le concours a été maintenu.

Et c'est parti pour la dégustation ! Mais déguster n'est pas manger : c'est se disposer à l'écoute attentive de ses propres sensations et suivre la méthode logique de notation par les grilles.

Les membres du Comité des Fêtes ont choisi la dégustation des produits suivants parmi de nombreuses catégories : yaourts nature (10 sortes à départager), tommes de brebis (5 sortes), escargots (7 sortes) et produits innovants salés.

Assemblée générale du Comité des Fêtes

L'Assemblée générale du Comité, qui se tient habituellement au mois d'octobre, a été repoussée à une date ultérieure. En attendant, le groupe reste inchangé :

Bureau : Patrick PALMIER (Président) ; Raphaël MALZIEU (Vice-Président) ; Sébastien ARZALIER (Trésorier) ; Cécile MALZIEU

(Secrétaire) ; Arnaud VALENCONY (Trésorier Adjoint) ; Cécile BERTRAND (Secrétaire Adjointe)

Membres : Philippe CARTAILLER ; Christian CHATELAIN ; Jérôme DUISARD ; Aline FAYE ; Jean-François GRIFFET ; Claudie GUILBAUD ; Christine JOLY ; Marlène NEUVILLE ; Isabelle

PALMIER ; Jeannot WALCH

Nous vous tiendrons au courant de la reprise des fêtes, animations, soirées ... dès que la situation sanitaire le permettra.

Contact : comite.saintignat@gmail.com

Balinzat



<https://balinzat.wixsite.com/balinzat>

BALINZAT vous propose :

- Des circuits de découverte du patrimoine de 14 communes de Limagne
- Des circuits de randonnée pédestre et de VTT
- Et d'autres activités à découvrir sur le site Internet: <https://balinzat.wixsite.com/balinzat>

1. Découverte du patrimoine

Avec BALINZAT, partez à la découverte du paysage et du patrimoine historique, culturel et religieux de 14 communes de l'ancienne Communauté de Communes d'Ennezat.

Vous pourrez découvrir le long du parcours :

- des villages avec des maisons en pisé ou pierre de Volvic, des églises, de nombreuses croix, des pigeonniers, des châteaux,
- des cours d'eau (La Morge, Le Bedat, l'Artière, ...) parsemés de moulins et de ponts qui ont contribué au développement des villages.

Ces circuits ne présentent pas de difficultés particulières et peuvent être effectués seul, en famille ou entre amis, à pied ou à vélo.

Liste des communes à découvrir

Chappes, Chavaroux, Clerlande, Ennezat, Entraigues, Malinrat, Les Martres d'Artière, Martres-sur-Morge, Lussat, Saint-Beauzire, Saint-Laure, Saint-Ignat, Surat, Varennes-sur-Morge.

Sur le site Internet :

<https://balinzat.wixsite.com/balinzat>

Vous trouverez pour chaque commune

- la plaquette descriptive du circuit à télécharger et à imprimer
- un livret de l'inventaire du patrimoine de la commune
- des photos anciennes
- la trace GPS du circuit à télécharger

2. Randonnée pédestre

- La Côte Rouge, boucle de 15 km au départ de St-Laure
- Les Méandres de la Morge, boucle de 7km au départ des Martres-sur-Morge.

3. Randonnée VTT

- Les Javouls, boucle de 35 km au départ de Surat
- Le Bedat, boucle de 37.5 km au départ de St-Beauzire

Qui sommes-nous?

L'association BALINZAT est une association intercommunale (loi 1901) née en 2009

BALINZAT a pour but de :

- valoriser, animer et promouvoir les chemins de randonnées et le patrimoine, sur le territoire de la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat.
- proposer des actions d'entretien et d'aménagement des chemins.
- proposer des actions de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine.
- assurer directement avec l'Office de tourisme des activités de promotion du patrimoine local et des chemins.
- organiser des manifestations publiques en rapport avec ses activités.



En convention avec la Communauté d'agglomération RIOM LIMAGNE et VOLCANS, nous entretenons le suivi du balisage de 112 km de chemins balisés (circuits permanents cités ci-dessus). Cette activité ponctuelle est réalisée au printemps et en début

d'été de façon à relever les travaux à réaliser à l'automne (implantation de poteau, mise en place de balises PVC). L'harmonisation des balisages avec ceux du territoire RLV a été réalisée ; nouvelle balise logo du randonneur avec mention et couleur du circuit.

Si cette activité vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter, nous manquons de bénévoles

Par courriel : balinzat@orange.fr

Par mobile : 06 88 49 60 72

Par courrier : Balades en Limagne d'Ennezat (Balinzat), G. JAMMET, 1 chemin des Marnes 63720 MARTRES SUR MORGE

Composition bureau Association Balinzat saison 2020/2021

Président : Gilles JAMMET

(Martres sur Morge) 06 88 49 60 72

Trésorière : Annick DAVAYAT

(Varennes sur Morge)

Trésorier Adjoint : Jean Paul LABBAYE

(Chappes)

Secrétaire : Sylvie JAMMET

(Martres sur Morge)

Responsable Communication Site Web :
Daniel KIFFER (Malinrat)

**Responsables Entretien des 7 circuits
de Limagne d'Ennezat : Gilles JAMMET,
Bernard DELORME** (Les Martres d'Artière)

Les Compagnons du Four

Rétrospective 2020

Seulement deux manifestations ont été organisées cette année par les Compagnons du Four.

Le concours de belote a eu lieu le 23 février à Saint-Ignat avec malheureusement moins d'équipes que les autres années, mais toujours avec sa bonne ambiance et sa convivialité.

Avec le contexte sanitaire de cette curieuse année, les adeptes de la Fiesta Mousse et de sa truffade n'ont pas pu se retrouver sur la place afin de fêter comme il se doit Saint-Jean, le saint patron de Champeyroux.

Avec des idées et beaucoup d'investissement des compagnons et des bénévoles, la Fête du Pain et sa brocante ont pu être organisées

le 10 octobre, tout en respectant les règles sanitaires en vigueur. C'est pourquoi dès 6h30 les brocanteurs furent installés au fur et à mesure de leur arrivée dans la rue principale du village, périmètre restreint dû aux règles COVID. Les gourmands se sont retrouvés à la boutique afin d'y acheter le pain, la bouillie, la pompe aux pommes, le non moins célèbre pâté aux pommes de terre, les terrines et les FAMEUSES tripes, le tout cuit dans le four banal et bien évidemment à emporter.

Les Compagnons tiennent à remercier chaleureusement les bénévoles qui viennent les aider et les soutenir lors des différentes manifestations.

Les Compagnons du Four vous remercient pour votre participation aux événements organisés et vous attendent encore plus nombreux l'année prochaine. Ils en profitent pour vous présenter leurs meilleurs vœux pour 2021.





2021 Le BILAN

Après la saga américaine des élections présidentielles, l'association INTERVIL'LIMAGNE lance à son tour les primaires pour le renouvellement de sa tête d'affiche !

L'association intercommunale, créée en 2012, organise tous les deux ans une grande journée festive durant laquelle les équipes des 4 communes qu'elle rassemble – Martres-sur-Morge, Saint-Ignat, Saint-Laure et Surat – se défient autour d'épreuves sportives, culturelles, créatives et gourmandes, dans le but de remporter le bouclier.

Chacune des 4 communes a reçu l'inter-villages sur ses terres ; la boucle est donc bouclée.

Il est temps de donner un nouveau souffle à notre association et de proposer de nouvelles idées, une nouvelle formule, de nouveaux ingrédients, de nouveaux villages, pour relancer (ou pas) la dynamique.

WANTED



RECHERCHE

**Un ou plusieurs Coordinateur/trice
d'une bande de joyeux lurons
Homme ou Femme, entre 18 et 78 ans
Pour un mandat d'un an renouvelable ou pas**



Alors n'attendez plus pour vous faire connaître si vous avez envie de faire partie de l'aventure. Il y a une place pour tout le monde et chacun peut trouver sa place : petites mains, têtes pensantes, gros bras, rigolo de service etc. Bien entendu nous attendrons que la crise COVID soit terminée pour relancer les festivités. Dans l'intervalle, rien ne nous empêche de commencer à réfléchir au sujet
A très vite !

**Votre contact :
Caroline LABBE
06.74.35.49.85
caro-labbe@orange.fr**



Mot des anciens combattants

En raison du contexte sanitaire, nous n'avons pas pu réaliser notre repas annuel, qui réunit habituellement les anciens combattants de la section ACPG-CATM de Saint-Ignat, leurs épouses et les veuves.

Nous n'avons pas pu, non plus, nous réunir pour les dépôts de gerbes aux monuments, lors des traditionnelles cérémonies commémoratives du 14 juillet et du 8 mai etc..., annulées en raison des risques inhérents au COVID 19. Nous avons quand même eu ces jours-là une pensée

pour nos combattants morts pour la France ainsi que pour ceux revenus vivants des différents conflits.

L'association de Saint-Ignat a malheureusement perdu deux de ses membres cette année : M. Michel VARENNE-PAQUET et M. René GERZAT. Nous adressons

toutes nos condoléances à leur famille et leur souhaitons beaucoup de courage dans cette épreuve.

La section ACPG-CATM vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2021.

L'écho des villages

Saint-Ignat

INVERS

Nouvelle entreprise implantée sur la commune, avec un concept original et innovant

INVERS, créée en mars 2018 sur la commune de Saint-Ignat, par Sébastien CREPIEUX est une entreprise innovante qui exerce dans le secteur de l'agriculture. Elle produit des protéines d'insectes pour l'alimentation animale. L'entreprise remplace la farine de poisson par des vers de farine dont la production locale épargne les milieux naturels sensibles.

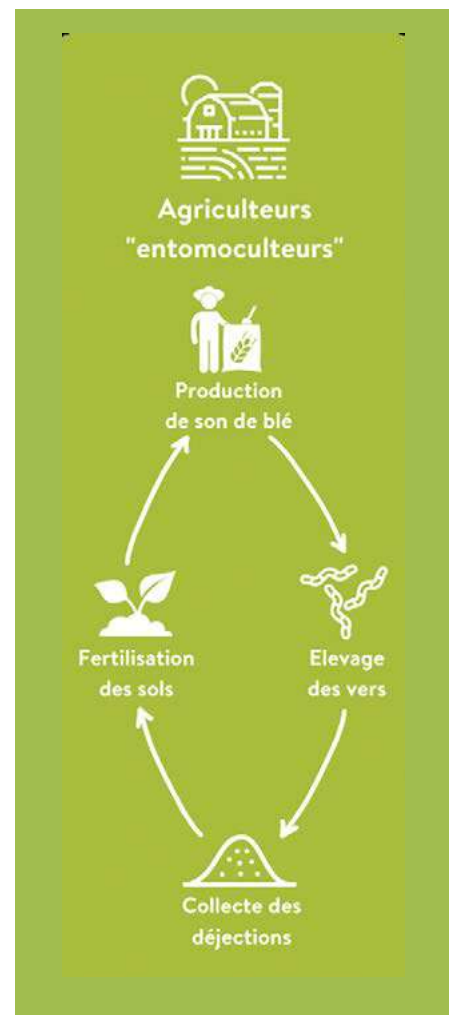
Les agriculteurs partenaires élèvent les vers dans les ateliers conçus par INVERS et installés directement sur leur ferme. A maturité, l'entreprise collecte les vers, les transforme en aliments pour les animaux qui consomment des insectes naturellement : les oiseaux du jardin, les poules et

toutes les volailles, les hérissons, hamsters et même certains reptiles.

L'entreprise produit aussi des croquettes durables pour les chiens et les chats.

Les jardiniers sont également à l'honneur avec un engrais naturel utilisable en agriculture biologique.

L'objectif d'INVERS d'ici 2025 est de remplacer 100% des protéines de poisson et de soja importées dans la région par des protéines de vers de farine produites en Auvergne-Rhône-Alpes dans l'alimentation animale.



Villeneuve L'abbe

Repas Du Four – 30 Novembre 2019

Samedi 30 novembre 2019, le record d'affluence a encore été battu !

Cela faisait depuis 2004 que l'assemblée n'avait pas été aussi nombreuse : 44 adultes et 10 enfants se sont réunis dans la salle de Villeneuve pour ce traditionnel repas d'hiver du village.

Après quelques préparatifs en matinée où les bras et les bonnes volontés ne manquent jamais, des kirs variés ont été proposés à l'apéritif, accompagnés de quiches, pizzas et autres victuailles traditionnelles. L'entrée cette année était des moules à la crème, servies avec une timbale de riz. S'en est suivi le trou normand : pomme-calva ou citron-lemoncello. Ensuite sont arrivés les plats tant attendus : gigots, rôtis de porc et pommes de terre au four cuits avec toujours autant de savoir-faire par nos vaillants « Maîtres du feu ». Fromages, pompes aux pommes (elles aussi cuites dans le four de la salle) et autres

gourmandises sont venues clore ce repas.

Comme à leur habitude, les convives se sont affrontés lors de jeux de société et de cartes endiablés en fin d'après-midi, pour prolonger les festivités et passer un agréable moment. Quelques irréductibles ont même remis le couvert le soir pour terminer ensemble les restes.

C'est vaillamment que nombreux sont venus le lendemain aider au rangement et au nettoyage de la salle, tous contents de cette journée très conviviale et assurés de revenir au prochain repas.

Ces moments sont des temps forts de notre village et tous apprécient ces échanges, toutes générations confondues. Les plus anciens résidents ont pris à cœur d'accueillir et d'intégrer les tous nouveaux habitants, venus nombreux, on les en remercie.



Villeneuve L'abbe

Annulation du Buffet d'Été prévu le 05 juillet 2020

En raison de la fermeture des salles municipales décidée pour faire face à l'épidémie de COVID-19, et pour ne pas exposer les participants à des risques sanitaires, le Buffet d'Été 2020 a été annulé.

On espère tous que la fête ne sera que plus belle l'an prochain, si les circonstances sont plus favorables.

Champeyroux

Repas du quartier du Lavoir



Il était temps, après 2 mois de confinement, le quartier du lavoir s'est retrouvé pour la septième année consécutive à l'occasion de la traditionnelle Fête des voisins.

Dans ce contexte un peu spécial, un endroit avait été aménagé façon guinguette, sous un saule pleureur et lampions. Une tablée pour quarante mais seulement 16 chaises (et oui, distanciation oblige !!!) avec, en chemin de table, des lingettes, du gel hydro-alcoolique ... Même avec quelques absents de marques, nous avons passé un très très bon moment de partage qui s'est prolongé tard dans la nuit. Nous avons même eu droit à une démonstration de rock acrobatique, voire du rock cascadeur, n'est-ce pas J.J. ?! Petite entrave aux gestes barrières, la photo de groupe, mais heureusement tout le monde a retenu sa respiration, puis est passé à la désinfection.

Le lendemain, pour le retour, on a terminé les restes, rangé, remballé, plié, lavé ...

Et oui, tout a une fin malheureusement.

En tout cas, rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine.

Champeyroux

Le quartier des Vallots s'est souhaité une Bonne Année

2020 a bien commencé pour les Vallottiers de Champeyroux ! Ils se sont réunis, comme chaque année, pour se souhaiter chaleureusement leurs meilleurs vœux.

Chocolat chaud, pâtisseries maison et le célèbre vin chaud du maître Olivier ont apporté beaucoup de douceurs pendant ces retrouvailles. Ce fut aussi l'occasion

de célébrer l'Épiphanie et d'immortaliser cette amitié entre voisins qui perdure d'année en année.



Ambroisie

L'ambroisie est une plante originaire d'Amérique du Nord. Elle serait entrée illégalement en Europe au milieu du XIX^e siècle, à la faveur d'un mélange de semences fourragères destinées au bétail.

L'ambroisie pourrait être esthétique si elle n'était pas si nocive.



C'est une plante invasive dont le pollen est particulièrement allergisant. L'Auvergne-Rhône-Alpes est la région la plus touchée de France. Aujourd'hui, autour de 10 % de la population y serait allergique. Dans certains cas, des manifestations cutanées ont pu être observées (crises d'urticaire, eczéma, allergies de contact...).

L'ambroisie a été déclarée en 2017 « espèce dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine » (article D. 1338-1 du Code de la santé publique).

Si l'ambroisie gâche la vie et la santé de nombreuses personnes, il y a heureusement plusieurs solutions pour l'éradiquer :

- le fauchage : cette méthode consiste en l'étêtage des pieds d'ambroisie avant la maturation des fleurs et donc la propagation des pollens.
- l'arrachage : il s'agit de la méthode la plus efficace, bien qu'elle ne garantisse pas la suppression définitive de la plante.
- le désherbage manuel : minutieux et régulier, il peut suffire à venir à bout de l'ambroisie.



Reconnaissez-la

Quelle que soit la méthode utilisée, protégez votre nez et votre bouche avec un masque. Les fines particules de pollen pourraient provoquer irritations et gênes respiratoires. Il est également recommandé de porter des gants et des lunettes, afin d'éviter le contact du pollen avec l'ensemble des muqueuses.

Depuis 2014, avec ses partenaires, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes met à disposition des différents acteurs une plateforme interactive destinée au signalement de l'ambroisie : «Signalement Ambroisie». La présence d'ambroisie peut également être signalée par courrier électronique :

contact@signalement-ambroisie.fr.

Un signalement renseigné dans cette base de données est transmis automatiquement au maire et à son référent communal, pour vérification et destruction.

Elu référent de votre commune : Cyprien GONY (Buxerolles) ou mairie.st.ignat@orange.fr.



Ambroisie	Armoise	
Striée Couleur verte et aubergine Couverte de poils blancs Assez souple	Striée Couleur verte et aubergine Pas de poils Raide	TIGE
Couleur : les deux faces : vert clair	Couleur : • face supérieure vert foncé • face inférieure : blanchâtre	FEUILLE
Forme : profondément divisée jusqu'à la nervure	Forme : divisée mais sans aller jusqu'à la nervure	
Grappes de petites fleurs situées au sommet des tiges, couleur vert-jaune avant éclosion, jaune après éclosion Très pollinisante	Grappes de petites fleurs, à la base des feuilles de fin de tige, couleur vert- gris avant éclosion, blanche après éclosion Faiblement pollinisante	FLEUR
		
FEUILLE D'AMBROISIE	FEUILLE D'ARMOISE	



Informez-vous !
www.ambroisie.info
www.pollens.fr



INSOLITE

Oh la belle... !

Comme tout le monde le sait, le compostage de déchets végétaux permet de réaliser soit même son terreau pour amender le jardin ou repoter des fleurs des saisonnières. Il peut parfois aussi nous réserver des surprises !

Certains d'entre vous ont peut-être aussi découvert cette belle courgette qui a pris la liberté cet été de pousser dans une des suspensions de l'école communale, faisant bon voisinage avec de beaux géraniums colorés.



LES EFFETS DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE SUR LE TERRITOIRE DU VALTOM

L'entretien du jardin pour un particulier génère en moyenne 160 kg de déchets verts par personne et par an. Pour s'en débarrasser, 9 % des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un million de tonnes par an, bien que cette pratique soit interdite depuis de nombreuses années. Des solutions alternatives individuelles ou collectives, respectueuses de la qualité de l'air et de l'environnement et simples à mettre en œuvre existent pourtant tels que le compostage, le paillage ou encore l'apport en déchèterie.

Brûlage, attention danger !

Outre les risques d'incendie qu'il génère et les troubles de voisinage causés par les odeurs et la fumée, le brûlage des déchets verts ménagers contribue significativement à la dégradation de la qualité de l'air et nuit à l'environnement et à la santé.

7 t de particules fines sont émises chaque année à l'échelle de Clermont Auvergne Métropole par le brûlage des déchets verts des particuliers et des activités agricoles, soit 1,2 % des émissions totales du territoire. A titre indicatif et au niveau des rejets polluants,

50 kg de déchets verts brûlés équivaut à 13 000 km parcourus avec un véhicule diesel récent (Source ATMO AuRA– 2016).

En effet, le brûlage des déchets verts est une combustion peu performante. Elle émet une très grande quantité d'imbrûlés, en particulier si les végétaux sont humides. Les particules véhiculent des composés cancérigènes. Le brûlage des déchets émet également du monoxyde de carbone. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

Ces émissions constituent un impact local fort sur les concentrations en particules pouvant engendrer des épisodes de pollution et ont des conséquences multiples :

- sur la santé des personnes à l'origine du feu et de la population environnante
- sur l'augmentation des risques d'incendie
- sur les milieux naturels, les cultures et les bâtiments (salissures, dégradations)
- sur la destruction de ressources (déchets verts) pour lesquelles il existe des solutions alternatives de valorisation (dépôt en déchèterie, composteurs, plateformes de broyage et de compostage...)

Une pratique strictement interdite
Dans le Puy-de-Dôme, l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 précise l'interdiction permanente du brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux et non végétaux des particuliers. Cette pratique est passible d'une contravention de 450 euros. Des arrêtés spécifiques sont pris par département pour réglementer les différentes modalités, en distinguant en général le cas des déchets verts ménagers et assimilés de celui des activités agricoles et forestières. Pour rappel, les déchets verts ménagers sont les déchets issus de l'entretien des jardins des ménages mais également des parcs et espaces verts des collectivités territoriales (feuilles mortes, déchets d'entretien de massifs, éléments issus de la tonte des pelouses, de la taille des haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage...) De même, les dépôts sauvages de déchets verts sont interdits partout, y compris sur les chemins, en lisière de forêt ou au bord des rivières.

SANS LA POLLUTION DE L'AIR :

48 000 DÉCÈS évités chaque année, dont **4 400 décès** en Auvergne-Rhône-Alpes.

9 MOIS d'espérance de vie gagnée en moyenne pour les moins de 30 ans.

Source : Agence Santé Publique France

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes est l'observatoire agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes.

VOUS DÉSIREZ PLUS D'INFORMATIONS SUR LES SOLUTIONS ALTERNATIVES POUR VOS DÉCHETS VERTS ?

VOUS POUVEZ...



COMMANDER UN COMPOSTEUR

Grâce à notre **module de commande**,



APPRENDRE LE JARDINAGE AU NATUREL

en téléchargeant (grâce au QR code ci-contre) nos **fiches de formations**,



TROUVER VOTRE DÉCHÈTERIE

En consultant notre **carte interactive** répertoriant toutes nos installations ;

...EN VOUS RENDANT À L'ADRESSE
www.valtom63.fr

Financé par





Cimetière

Entretien des abords des tombes

Si la Municipalité et les agents communaux sont chargés de l'entretien des allées du cimetière, des haies, du portail, etc., le nettoyage et le désherbage des abords des concessions incombent aux familles.

La municipalité compte sur vous pour rendre ce lieu de recueillement propre et entretenu.

Tarifs des concessions

Concession simple (2,5m²) à perpétuité : 125€ (+ 25€ de timbre)

Concession double (5m²) à perpétuité : 250€ (+ 25€ de timbre)

Columbarium (1 case) pour une durée de 30 ans : 450€

Columbarium (1 case) pour une durée de 50 ans : 650€

Mission Locale

Un service pour les jeunes de 16 à 25 ans
Vous avez entre 16 et 25 ans, vous êtes en échec scolaire, en recherche d'emploi ou de formation, vous vous questionnez sur votre projet professionnel, vous cherchez un hébergement pour suivre une formation....



La Mission Locale peut vous aider
Des conseillers sont à votre disposition pour vous écouter, vous conseiller et construire votre avenir avec vous. Ils vous proposent un accompagnement individualisé.

3 av. de Châtel-Guyon
63200 Riom
Tél. 04 73 38 50 13
www.milo-rlc.eu



Incivilités

Chaque année, la parution du bulletin est l'occasion de faire un rappel des règles du bien vivre. Nous avons la chance de vivre dans une commune rurale qui nous permet, grâce à la nature environnante d'avoir un confinement supportable.

Mais force est de constater que certaines personnes n'ont pas encore pris conscience de l'importance du respect de cette nature comme en témoigne la photo.
Quel dommage !

Des poubelles oubliées...

Nous constatons également que quelques habitants ont la fâcheuse tendance à laisser leurs poubelles sur les trottoirs plusieurs jours après le passage des camions de collecte. Nous demandons à chacun de faire le nécessaire afin que ces bacs n'empiètent pas plus longtemps que nécessaire pour le bien-vivre ensemble.

... et des voitures mal stationnées

Toujours dans un souci de bien-vivre ensemble, il vous est demandé, dans la mesure du possible, de ne pas laisser vos véhicules sur la voie publique lorsque vous avez possibilité de les rentrer dans votre cour, votre jardin... Ces stationnements gênent la circulation des piétons, des poussettes, le passage des engins agricoles et le croisement des véhicules. Nous avons la chance, pour une grande partie d'entre nous, de posséder un espace privé permettant de le faire. Alors n'hésitez-plus !!



Services à la personne : regard sur le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Riom Limagne et Volcans (RLV) est un établissement public chargé de mettre en œuvre la politique sociale intercommunale.

Il propose les services suivants :

- **aide à domicile**
- **soins à domicile**
- **portage de repas à domicile** sur les 31 communes de Riom Limagne et Volcans, et par convention sur 12 communes de Plaine Limagne.
- **un EHPAD** territorial situé 8, rue du Moulin, à Ennezat, est ouvert à l'ensemble des résidents du territoire. (Contact : 04 73 63 81 64 - ehpad-lebosquet@orange.fr)

Le service d'aide à domicile agit pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et venir en aide aux personnes en situation de handicap ou convalescentes. Il s'adresse à ces personnes et leurs familles, de l'ensemble du territoire de RLV.

Il propose les interventions suivantes :
entretien du logement et du linge,
préparation et aide à la prise des repas,
cours,
aide à la toilette et aux transferts,
compagnie,
stimulation,
surveillance,
loisirs et accompagnement extérieur.

Les tarifs 2020 :

- Pleins tarifs : Semaine : 22.77 € / Dimanche et jours fériés : 23.05 €
- Tarifs départemental pour les bénéficiaires de l'APA : 22.77 €
- Tarifs Caisse de Retraite : Semaine : 21 € / Dimanche et jours fériés : 23.40 €
- Portage de repas : tarif du déjeuner : 9.50 €
- Service mandataire : 2 €/heure (formule recrutement, déclaration URSSAF, fiches de paie)
- Transport social : 0,32 €/km

A retenir que de nombreuses aides financières sont envisageables selon votre situation : aide du Conseil Départemental, Aide Caisse de Retraite, Aide des Mutuelles, Aide des Comités Sociaux d'Entreprise, etc...

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
SIÈGE SOCIAL :

1 rue Jean Ferrat - 63720 ENNEZAT /
Tél : 04 73 63 81 34 /
E-mail : contact@cias.rlv.eu

ACCUEIL DU PUBLIC :

du lundi au vendredi de 8h à 17h30

PERMANENCES A RIOM :

8 rue Grégoire de Tours, lundi de 8h30 à 13h et vendredi de 9h à 15h

> Nos services et les secteurs d'intervention

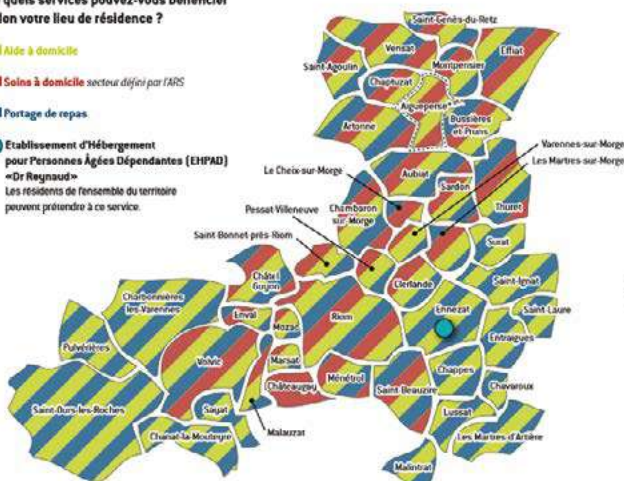
De quels services pouvez-vous bénéficier selon votre lieu de résidence ?

Aide à domicile

Soins à domicile secteur défini par l'ARS

Portage de repas

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) «Or Regnaud»
Les résidents de l'ensemble du territoire peuvent prétendre à ce service.



EHPAD «LE BOSQUET»
Hébergement de personnes âgées dépendantes.
• 79 lits et 3 lits temporaires
• Unité Alzheimer d'une capacité de 12 personnes

* Agueperse : portage de repas assuré par la commune (04 73 63 60 34)

AIDE À DOMICILE

Intervention 7/7

Quels services ?

- Accompagnement extérieur
- Entretien du logement
- Entretien du linge
- Cours
- Préparation des repas
- Aide à la prise des repas
- Aide à la toilette
- Aide aux transferts
- Compagnie
- Stimulation
- Surveillance
- Loisirs

Pour qui ?

- Personnes âgées, handicapées, en convalescence
- Particuliers

*Coordination aide à domicile / soins

SOINS À DOMICILE

Sur prescription médicale uniquement
Places limitées à 63

Pour qui ?

- Personnes de plus de 60 ans ou personnes handicapées de moins de 60 ans

PORTAGE DE REPAS

Livraison à domicile en liaison froide 7/7. Repas du soir livré si commande repas du midi.

Pour qui ?

- Tout public



Mobilité et Transport

Les solutions mises en place par RLV pour les communes rurales

Faire partie de Riom Limagne et Volcans nous permet de profiter de nombreux services, dont les transports. Au-delà de la gestion des transports scolaires, RLV gère aussi les transports en commun, via les lignes de bus « de ville ». Mais d'autres solutions sont mises en place pour les communes non desservies par ces lignes régulières pour aider les habitants des villages ruraux du territoire à se déplacer.

1. VOTRE SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD)

A qui s'adresse le transport à la demande ?
A toutes les personnes vivant sur les communes non desservies par les lignes régulières, mais faisant partie du périmètre de Riom Limagne et Volcans (liste des communes à consulter sur www.rlv.eu)

Comment réserver votre transport ?

Pour réserver votre trajet il suffit de contacter par téléphone notre centrale de mobilité ou de réserver directement en ligne grâce au formulaire situé ci-dessous ou par téléphone au 04 73 60 41 74.

Comment ça fonctionne ?

- Avant votre réservation, choisir le jour, l'arrêt et l'horaire souhaités.
- Contactez notre centrale de mobilité ou remplissez le formulaire de réservation en ligne.
- Rejoignez l'arrêt convenu quelques minutes avant l'heure de rendez-vous.
- À la montée dans le véhicule, présentez votre titre de transport au conducteur.

Tarif : coût d'un ticket de bus transport en commun pour chaque trajet.

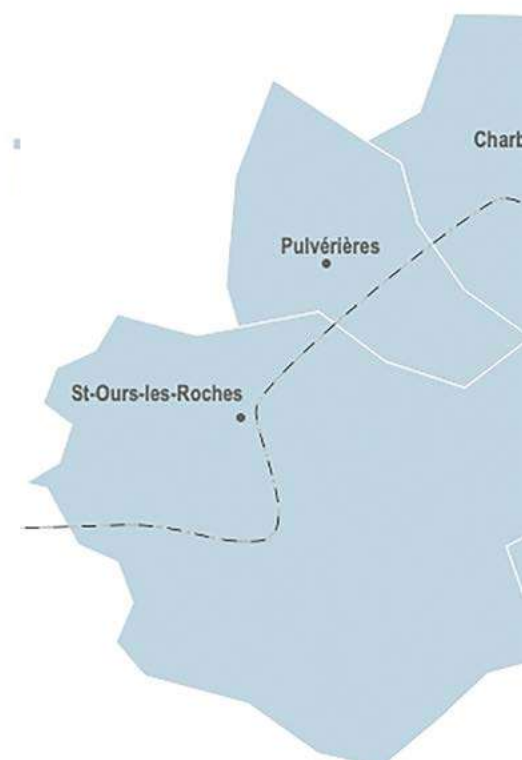
Titres	Tarifs	Ayants droits
Ticket unité	1,20 €	Tout public
Ticket journée	3 €	Tout public
Carnet 10 Tickets	9,60 €	Tout public
Ticket groupe	6 €	10 pers. max.
Carte 1 semaine	8€	Tout public
Carte 2 semaines	16€	Tout public
Carte 3 semaines	24€	Tout public



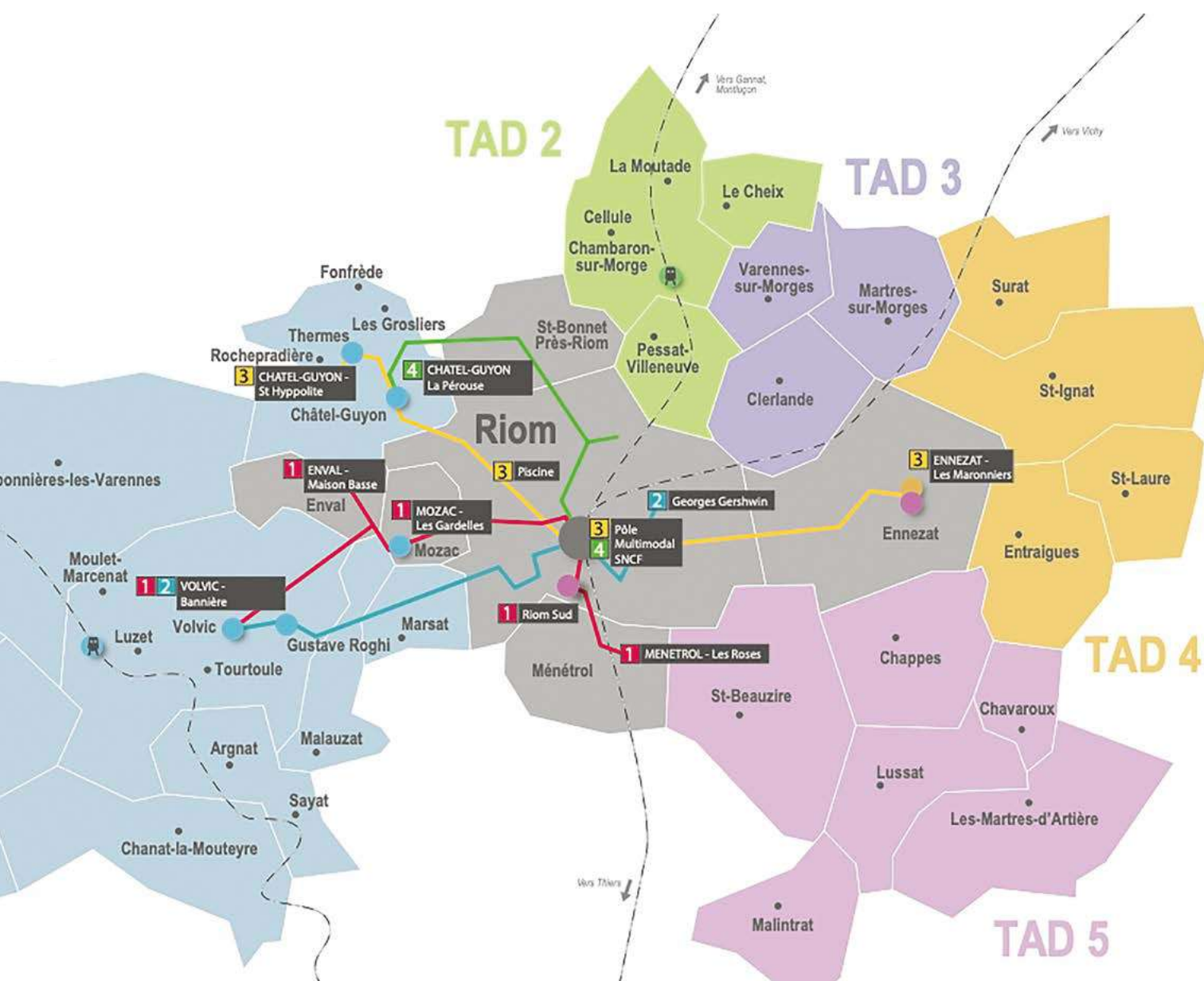
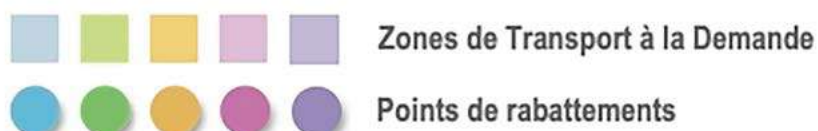
2. RLV'Lo

RLV'Lo est votre service de location de vélos à assistance électrique. Pour 1 jour, 1 semaine, 1 ou 3 mois, louez votre vélo et découvrez le plaisir de vivre votre agglomération en toute liberté. Une station est opérationnelle à Ennezat (place de la halle).

Tarification	1 journée	1 semaine	1 mois	3 mois
Tout public	8 €	26 €	30 €	85 €
Tarif réduit*	6 €	19,50 €	22,50 €	63,50 €



Transport à la demande



Décès

ROUGIER Anne-Marie, née ARVEU	13 décembre 2019
GREPT Marie-Françoise, née DUVERT	21 janvier 2020
VARENNE-PAQUET Michel, Jean-Paul	21 mars 2020
BERTHET Guy, Michel, Louis	17 mai 2020
GERZAT René	24 juin 2020
STOLZ-PIN Thierry, Jacques	3 septembre 2020

Mariages

BENHILAL Mehdi et LAFONT Laura, Marie, Lucie, Rosalie	18 juillet 2020
MARRA Maxime-François et MIALOT Alexandra, Jennifer	5 septembre 2020
SEROUX Cyril et RODRIGUES Elodie, Charlène	7 novembre 2020

Naissances

GIRAUD Célian, Pierre	4 février 2020
MAZUEL ROSSIGNOL Armand	20 mars 2020
DEAT Inès, Marie, Isabelle	27 avril 2020
COHENDY Samuel	20 juin 2020
DUMOUSSET GONY Basile Pablo Néo	8 septembre 2020
BICARD Julia	10 octobre 2020



Calendrier des festivités 2021

Associations de la Commune de Saint-Ignat

« Sous réserve de l'évolution de la pandémie et des nouvelles mesures gouvernementales à venir »

DATE	MANIFESTATION
8 janvier (sous réserve)	Vœux du Maire et de la municipalité
Non défini	Loto de l'Ecole Publique Communale
7 février	Bal des Anciens Pompiers
13 février	36 ^{ème} Soirée Potée du Comité des Fêtes
20 février	Concours de belote de l'ECSM Foot à Saint-Ignat
27 ou 28 février (à définir)	Concours de belote des Compagnons du Four de Champeyroux
6 mars	Repas de la Chasse Buxerolles/Saint-Ignat/Tyrande
13 mars	Repas « Moules-Frites » des Pompiers à Surat
27 - 28 mars	Week-end jeux de l'Association « Sur les Pas de Romane »
10 avril	Nettoyage de Printemps
1 ^{er} mai	Brocante/Vide-Grenier des Amis de la Côte Rouge
8 mai	Armistice de 1945
8 mai	Pétanque de l'ECSM Foot aux Martres sur Morge
15 mai	Journée de préparation des orties du Comité des Fêtes
15 mai	Repas de printemps de Saint-Ignat
23 mai	Marche/Vide-Grenier au profit d'une association caritative du Comité des Fêtes
Pas de date réservée	Repas de Tyrande
5 juin	Repas de la chasse Champeyroux/Villeneuve-l'Abbé à Buxerolles
12 juin	Assemblée Générale de l'ECSM Foot à Villeneuve l'Abbé
13 juin	Repas de Buxerolles
20 juin	Repas champêtre de l'Amicale des Pompiers
Non défini	Kermesse de l'Ecole Publique et Communale
28 juin	Fiesta Mousse & repas des Compagnons du Four à Champeyroux
4 juillet	Buffet d'été de Villeneuve l'Abbé
14 juillet	Fête Nationale
29 août	Marche de la Ligue contre le Cancer
4 Septembre	Pétanque de l'ECSM Foot aux Martres sur Morge
5 Septembre	27ème Fête de l'Ortie du Comité des Fêtes
6 septembre	Grand prix cycliste de l'Ortie
18 septembre	Repas d'été de Saint-Ignat
25 - 26 septembre	Week-end jeux « Sur les Pas de Romane »
2 octobre	Brocante/Vide-Grenier des Amis de la Côte Rouge
9 octobre	Fête du Pain – Brocante Vide-Grenier des Compagnons du Four à Champeyroux
	Bourse aux jouets/Livres de l'Ecole Publique et Communale
6 novembre	Repas dansant de l'ECSM Foot aux Martres sur Morge
7 novembre	Loto du Comité des Fêtes
11 novembre	Armistice de 1918
4 décembre	Repas du Four de Villeneuve l'Abbé
11 décembre	Repas de Noël du CCAS



Ordures Ménagères collectées le **LUNDI**

Emballages Recyclables collectés le **JEUDI EN SEMAINE PAIRE**

janvier	février	mars	avril	mai	juin
1 V Férié	1 L	1 L	1 J	1 S Férié	1 M
2 S 53	2 M	2 M	2 V 13	2 D	2 M
3 D	3 M	3 M	3 S	3 L	3 J 22
4 L	4 J 05	4 J 09	4 D	4 M	4 V
5 M	5 V	5 V	5 L Férié	5 M	5 S
6 M	6 S	6 S	6 M	6 J 18	6 D
7 J 01	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L
8 V	8 L	8 L	8 J 14	8 S Férié	8 M
9 S	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M
10 D	10 M	10 M	10 S	10 L	10 J 23
11 L	11 J 06	11 J 10	11 D	11 M	11 V
12 M	12 V	12 V	12 L	12 M	12 S
13 M	13 S	13 S	13 M	13 J Férié 19	13 D
14 J 02	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L
15 V	15 L	15 L	15 J 15	15 S	15 M
16 S	16 M	16 M	16 V	16 D	16 M
17 D	17 M	17 M	17 S	17 L	17 J 24
18 L	18 J 07	18 J 11	18 D	18 M	18 V
19 M	19 V	19 V	19 L	19 M	19 S
20 M	20 S	20 S	20 M	20 J 20	20 D
21 J 03	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L
22 V	22 L	22 L	22 J 16	22 S	22 M
23 S	23 M	23 M	23 V	23 D	23 M
24 D	24 M	24 M	24 S	24 L Férié	24 J 25
25 L	25 J 08	25 J 12	25 D	25 M	25 V
26 M	26 V	26 V	26 L	26 M	26 S
27 M	27 S	27 S	27 M	27 J 21	27 D
28 J 04	28 D	28 D	28 M	28 V	28 L
29 V		29 L	29 J 17	29 S	29 M
30 S		30 M	30 V	30 D	30 M 26
31 D		31 M		31 L	



Je sors mon bac la veille au soir du jour de collecte



Je rentre le bac une fois vidé



Je jette mes ordures dans des sacs bien fermés dans le bac vert



Je jette mes emballages en vrac dans le bac jaune



Je sors mon bac quand il est plein



Mon bac ne déborde pas. Je ne dépose pas de sacs à côté du bac

Ordures Ménagères collectées le **LUNDI**

Emballages Recyclables collectés le **JEUDI EN SEMAINE PAIRE**

juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
1 J	1 D	1 M	1 V	1 L Férié	1 M
2 V 26	2 L	2 J 35	2 S	2 M	2 J 48
3 S	3 M	3 V	3 D	3 M	3 V
4 D	4 M	4 S	4 L	4 J 44	4 S
5 L	5 J 31	5 D	5 M	5 V	5 D
6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 L
7 M	7 S	7 M	7 J 40	7 D	7 M
8 J 27	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M
9 V	9 L	9 J 36	9 S	9 M	9 J 49
10 S	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V
11 D	11 M	11 S	11 L	11 J Férié 45	11 S
12 L	12 J 32	12 D	12 M	12 V	12 D
13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 L
14 M Férié	14 S	14 M	14 J 41	14 D	14 M
15 J 28	15 D Férié	15 M	15 V	15 L	15 M
16 V	16 L	16 J 37	16 S	16 M	16 J 50
17 S	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V
18 D	18 M	18 S	18 L	18 J 46	18 S
19 L	19 J 33	19 D	19 M	19 V	19 D
20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L
21 M	21 S	21 M	21 J 42	21 D	21 M
22 J 29	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M
23 V	23 L	23 J 38	23 S	23 M	23 J 51
24 S	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V
25 D	25 M	25 S	25 L	25 J 47	25 S Férié
26 L	26 J 34	26 D	26 M	26 V	26 D
27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L
28 M	28 S	28 M	28 J 43	28 D	28 M
29 J 30	29 D	29 M 39	29 V	29 L	29 M
30 V	30 L	30 J	30 S	30 M	30 J 52
31 S	31 M		31 D		31 V



Le nettoyage de mon bac est à ma charge



Je contacte le SBA en cas de déménagement



Les collectes prévues un jour férié sont effectuées le mercredi de la même semaine



Je dépose mes déchets dangereux et mes encombrants en déchèterie (Accès gratuit) Les ordures ménagères ne sont pas acceptées



Je jette mes emballages verre dans la colonne à verre



Brûler mes déchets est interdit et dangereux pour ma santé

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de Mairie

Lundi : 14 h – 17 h

Mardi : 10 h – 12 h

Jeudi : 14 h – 19 h

Samedi (1^{er} du mois) : 10 h – 12 h

Téléphone : 04 73 63 82 61

Fax : 09 70 32 12 42

Site Internet : www.saint-ignat.fr

E-mail : mairie.st.ignat@orange.fr

Remerciements

La Commission Communication vous remercie.

Malgré le contexte actuel et l'annulation de beaucoup de manifestations et d'événements cette année, la Commission Communication a essayé de retracer au mieux dans ce bulletin la vie de la commune : sa gestion, ses institutions, la vie de ses villages et de ses associations. Les membres de la commission remercient chaleureusement tous les acteurs de la commune qui les ont aidé par leurs articles et/ou photos, à mener à bien cette tâche.

Nous espérons que vous avez pris plaisir à lire ces pages et nous vous souhaitons une très belle année 2021. N'oubliez pas : prenez soin de vous et des autres.

Stéphanie COUTURIER

Nelly FAUCHEUX

Isabelle LUSSON

Xavier ROCHE

Lucile SARDET

Directeur de la publication : Philippe Cartailier

Conception - réalisation : agence Magma Créa (www.magmacrea.com)

Imprimerie : M'prim : 63360 Saint-Beauzire

Tirage : 500 exemplaires

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2020

Toute reproduction même partielle des textes, photos ou toute autre pièce de ce bulletin, par n'importe quel procédé que ce soit, est interdite.



www.saint-ignat.fr